

SEANCE DU 29 FEVRIER 2016.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET-BEKAERT,
M.A.EVEN, Echevins;
M.M. R.BIREN, G.MEDINGER, G.SCHUSTER, R.MULLER, B.DAXHELET, Mme
CHARLIER -GUILLAUME, M.M. X.KROELL, D.LAFORGE, Mme I.CHAMPLUVIER,
M. K.MITRI, Mme J.DENIS, M.M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle
P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M.M. Y.SCHOPPACH,
J.DECHAMBRE, M.LAQLII, D.KARENZO, Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

M. le Président ouvre la séance publique dix-neuf heures et huit minutes.

Avant de commencer Monsieur MAGNUS tient à remercier vivement les organisateurs d'Arlon Carnaval ainsi que les services de Police. Il les remercie pour la sécurité durant ce carnaval en précisant qu'au niveau de la Police il y a eu six arrestations administratives et que cela s'est parfaitement bien déroulé.

Monsieur MAGNUS revient également sur l'exposition MATTISSE qui se terminait hier. Cette exposition qui a duré huit mois a accueilli 5156 visiteurs (écoles comprises) et il y a de plus en plus de demandes pour avoir des guides qui viennent aider les groupes à mieux comprendre la peinture. Il annonce un bénéfice de 3.700 € et ajoute que ces expositions commencent à ne plus coûter autant à la Ville d'Arlon.

1. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, les Services Techniques Provinciaux - Restauration du belvédère de Saint-Donat : phase 4 - Escalier des Moines. Approbation des conditions et du mode de passation.

+ + +

Madame HOPPERETS des Service Techniques Provinciaux, entre en séance

+ + +

Madame la Conseillère Joëlle DENIS entre en séance

+ + +

Monsieur BALON rappelle que ceci est la quatrième phase des travaux que nous avons entrepris depuis une douzaine d'années en faveur de Saint-Donat. La 1^{ère} phase consistait en la rénovation du parvis, la 2^{ème} phase était la rénovation de la montée royale, la 3^{ème} phase qui est toujours en cours mais qui devrait se terminer aux alentours de la Pentecôte, est la rénovation du belvédère. Il dit qu'à présent, nous arrivons à l'escalier des Moines et ajoute qu'on arrive en principe tout doucement à la fin ; bien qu'il faudra encore s'occuper des remparts.

Madame HOPPERETS, des Services Techniques Provinciaux, situe tout d'abord le projet en expliquant que cela part des terrasses en pelouse, elle explique que c'est l'escalier qui mène de ces terrasses vers le niveau supérieur, où se situe l'entrée du belvédère. Elle ajoute que ce projet reprend aussi la maintenance des garde-corps dans cette zone-là. Elle montre

ensuite des photos pour montrer l'état actuel en expliquant que les marches sont assez dégradées et qu'il y a des nez en métal qui ont rongé le béton. Elle explique que ce projet est de réparer les marches à l'aide d'un béton et de superposer une marche d'angle pour la finition. Elle ajoute que cette superposition entraînera une modification du sol à l'entrée et à la sortie car on va remonter de quelques centimètres. L'éclairage actuel qui ne fonctionne plus sera remplacé et raccordé à l'électricité ORES. La main courante existante sera remise à niveau pour être aux normes et les murs seront réparés à certains endroits parce qu'il y a des ventres dans les maçonneries. Une peinture anti-graffiti sera mise afin d'éviter les dégradations. Elle montre ensuite un exemple des marches d'angle qui seront insérées au dessus des marches existantes et passe à la deuxième partie du dossier qui concerne la maintenance du garde-corps. Elle explique qu'il s'agit du remplacement de certains poteaux manquants à l'identique et de ceux qui sont complètement abîmés. Elle explique que certains seront réparés et que les barres d'acier manquantes seront remplacées. Elle ajoute qu'il y aura aussi des petits travaux de restauration de maçonnerie pour maintenir l'ensemble, ainsi qu'une mise en peinture de tout l'ensemble sans nécessairement décaper tout. Elle montre des vues du garde-corps actuel en précisant que comme c'est en face du belvédère c'est un peu dangereux de le laisser comme cela. Elle termine en disant que ce projet sera passé en adjudication ouverte, c'est une estimation qui est aux alentours de 80.000 € TVAC et le délai des travaux est estimé à 50 jours ouvrables.

Monsieur MEDINGER demande si on a également vérifié l'état des pilastres qui doivent accueillir les barres d'acier. Il se demande si la stabilité est suffisante pour pratiquer de nouveaux forages et de nouveaux encrages des barres en acier.

Madame HOPPERETS lui explique qu'il y a une partie de stabilisation des pilastres qui est prévue, ainsi que des remises en place d'éléments et des encrages.

Monsieur GAUDRON demande, par rapport aux différentes phases, à quel moment nous pourrions espérer réoffrir un accès au belvédère.

Monsieur BALON lui dit que ce sera aux environs de la Pentecôte. Il ajoute que le gros travail qui reste est la réfection des crépis, mais la météo actuelle ne permet pas pour le moment d'entreprendre ce type de travail.

+ + +

Madame HOPPERETS des Service Techniques Provinciaux, sort de séance

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2013-226 (MT-AO/16-1181) et le montant estimé du marché "Restauration du belvédère de l'église Saint-Donat - Phase 4 : escalier des Moines", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 66.600,00 € hors TVA ou 80.586,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché et les critères de sélection qualitative tels que précisés ci-dessus et dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 790/723-60/20167037.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

2. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, le Bureau A.3. - Rénovation de l'espace Formation « Emile Lambert » à la Caserne Léopold. Approbation des conditions et du mode de passation.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal Guy SCHUSTER, entre en séance

+ + +

Monsieur BALON rappelle que la Caserne Léopold c'est 15.500 m² et qu'après ces quelques travaux nous aurons rénové à peu près 15.000 m², nous arrivons donc tout doucement au bout de la rénovation complète de cette caserne. Il laisse ensuite la parole à Monsieur TRIFFAUX pour la suite des explications.

Monsieur TRIFFAUX rappelle que la Caserne Léopold, lorsqu'on rentre dans la cour, c'est l'aile gauche. C'est dans cette aile gauche (le long de la place des Chasseurs Ardennais) que sont installés l'Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'Arlon ainsi que l'Académie des Beaux-arts. Il ajoute que les locaux de l'Ecole Industrielle ne sont pas suffisants et que nous avons besoin de locaux supplémentaires, notamment parce que nous sommes en train de ramener le bachelors en éducation spécialisée que nous avons à Mirwart depuis déjà quelques années. Il a donc fallu investir d'autres locaux dans la Caserne Léopold qui sont derrière le C.P.A.S., tout au fond de la cour à droite (à côté de la crèche et des locaux de la Croix-Rouge). Il explique que nous avons déjà emménagé là une aile avec des salles de classes pouvant accueillir plus d'une cinquantaine d'étudiants, et cela sur trois niveaux. Il dit que c'est déjà fort intéressant mais il reste encore une petite aile annexe, dénommée « Emile Lambert » qui n'est pas aménagée et que nous voudrions pouvoir utiliser également. Il mentionne également l'importance de l'ouverture à venir vers l'avenue du X^{ème} de Ligne. Il dit que comme on a déjà l'accès vers la place des Chasseurs Ardennais ce serait intéressant de l'avoir dans l'autre sens également. Il laisse ensuite la parole à Monsieur BALON.

Monsieur BALON revient tout d'abord sur le passage de la TVA à 6% au lieu de 21% en matière de bâtiments scolaires. Il explique ensuite que normalement, au prochain Conseil communal, le Collège présentera la jonction entre l'avenue du X^{ème} de Ligne et l'arrière de la placette de la Caserne Léopold. Il ajoute que des auteurs de projets travaillent bien sur ce projet et que Madame GOFFINET et lui-même ont rencontré Monsieur SCHWANEN pour avoir un préaccord sur l'ouverture, sur base de ce qui avait été présenté au Collège. Il dit que Monsieur SCHWANEN et l'Urbanisme sont d'accord et que ce projet à finaliser ira aux alentours de 200.000 à 250.000 € HTVA. Il pense pouvoir y arriver pour le mois d'avril.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2014/0734 (MT-AO/16-1184) et le montant estimé du marché "Rénovation de l'espace Formation "Émile Lambert" situé à la Caserne Léopold ", établis par l'auteur de projet, A.3 Atelier d'Architecture Arlonais, Rue de l'Hydrion, 50 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 99.603,51 € hors TVA ou 120.520,25 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché les critères de sélection tels que décrits ci-dessus et dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 735/723-60/20167017.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

3. TRAVAUX COMMUNAUX : Interpellation de Monsieur le Conseiller R. GAUDRON concernant l'adhésion à la convention des maires : présentation de Monsieur F. REVEMONT, Conseiller en énergie.

Monsieur MAGNUS explique qu'il s'agit d'un point qui revient suite à une demande d'ECOLO datant du 26 novembre 2015. Cette demande à laquelle nous avons voulu répondre de manière positive en demandant à Monsieur REVEMONT d'expliquer où nous en sommes en matière de réduction de CO² sur notre Ville. Il rappelle que la demande d'ECOLO était d'adhérer à la convention des maires avec l'objectif d'une réduction d'au moins 20% d'émission de CO² aux environs 2020, et d'adhérer au projet PEP'S Lux qui est un soutien aux communes désireuses de s'engager dans la convention des maires ; c'est un soutien de la Province de Luxembourg. Il explique que nous avons postposé cela car nous voulions une présentation complète pour l'ensemble des Conseillers. La demande est de signer cette convention des maires 2020 et il ajoute qu'au niveau des chiffres nous n'aurions aucun problème pour cela car depuis 2006 nous sommes déjà à une réduction de 52,7% d'émission CO². Il dit que nous sommes donc bien en avant par rapport à cela. Mais il ajoute que lorsqu'ils ont été voir ce qu'il en était de cette convention des maires on s'est aperçu que cette convention des maires 2020 est un projet dépassé. C'est le projet de convention des Maires 2030 qui est d'actualité, qui a monté ce pourcentage à 40% au lieu de 20%. Il précise que malgré tout la Ville d'Arlon est toujours dans le bon vu la diminution de 52,7%. Il ajoute également que pour le moment, cette convention des maires 2030 n'existe qu'en anglais et que nous ne pouvons accepter un texte que s'il est traduit en français. Il dit que nous sommes favorables à la signature mais il pense qu'il vaut mieux attendre de voir comment se présentera cette convention des maires 2030 plutôt que de signer aujourd'hui un texte obsolète.

Monsieur GAUDRON dit que jusqu'en 2015 les communes qui adhéraient à la convention des maires s'inscrivaient dans la convention 2020 (20%) et quand le point est entré en novembre nous étions dans ce cadre-là. Il ajoute que maintenant avec l'évolution du temps et le fait qu'on est en 2016 on se retrouve dans la convention avec des objectifs pour 2030. Il dit que c'est dans ce sens-là que s'inscrit la demande d'ECOLO. Il ajoute que le fait d'attendre la traduction en français ne leur pose pas de soucis. Il désire aussi attirer l'attention sur la dynamique PEP'S Lux où l'idée c'est que les communes qui entrent dans la dynamique convention des maires sont aidées par la Province pour toute une série de choses. C'est-à-dire établir un audit qui est réalisé par rapport aux économies d'énergie possibles. Il ajoute que c'est important de souligner que la convention des Maires s'inscrit d'une part, certes, sur nos propres émissions à nous, Administration Communale, mais aussi de manière plus générale sur les émissions sur notre territoire. Tout le travail qui peut être apporté de certaine manière gratuite par la Province pour le bénéfice de notre Commune nous semble une dynamique intéressante, d'autant plus qu'à terme aussi on peut bénéficier d'un soutien pour remplir différents appels à projet et donc aller chercher des subsides à droite et à gauche pour toutes des dynamiques qui s'inscriraient dans cet objectif.

Monsieur BALON dit qu'il est heureux de parler enfin d'économie d'énergie. Il va expliquer la vision que la Ville d'Arlon a sur ce sujet qui lui tient à cœur depuis de nombreuses années. Il explique que lorsqu'on veut faire des économies d'énergie, en tout cas dans le bâtiment, il y a trois axes qui sont importants : choisir une bonne implantation, s'occuper de l'isolation et avoir la meilleure adéquation possible entre les besoins et les surfaces. Pour ce qui est de l'implantation, il dit que la première préoccupation c'est de bien isoler les bâtiments (châssis, isolation des

greniers...), toutes choses que nous avons fait dans nos bâtiments. Il ajoute que cela permet aussi, si on a une bonne implantation, de mettre du photovoltaïque. Il en vient ensuite au point suivant qui est l'adéquation entre les besoins et les surfaces ; cela le fait parfois sourire quand il voit par exemple des personnes qui construisent pour une famille de quatre personnes une maison de 300m² avec une piscine intérieure et qui disent faire quelque chose pour sauver la planète parce qu'ils ont mis des panneaux photovoltaïques. Dans de pareils cas les panneaux photovoltaïques ne servent pas à grand-chose en matière de CO². Il insiste sur le fait que dans nos bâtiments on a chaque fois essayé d'avoir la meilleure adéquation possible entre les besoins et les surfaces. Il cite par exemple la construction de l'école de Frassem dans les années 1988, cette école n'a pas 10m² de couloirs, cela veut dire que toutes les surfaces sont pour le pédagogique. Et c'est de même pour Barnich - Sterpenich. Il dit qu'utiliser cette manière de faire permet de faire des économies. Il ajoute qu'il faut évidemment aussi travailler sur les volumes. Il rappelle aussi qu'il y a sept ou huit ans, la Ville d'Arlon avait en matière d'économie d'énergie dans son éclairage public fait 98%, il dit se souvenir encore des efforts faits par Monsieur BIREN et le Collège pour terminer cela. Il ajoute que depuis lors c'est devenu une obligation de service public et l'ensemble de ceux qui ont fait des efforts paie pour l'ensemble des réseaux wallons, il trouve cela un petit peu dommage. Il ajoute encore que nous avons aussi renouvelé nos chaudières et, où cela était possible, nous sommes passés aux chaudières à gaz, à condensation. Après ces efforts, et seulement après, nous nous sommes occupés du photovoltaïque. Il dit que plus d'une demi douzaine de nos bâtiments publics sont maintenant avec du photovoltaïque ou du chauffage technique. Il ajoute qu'on va même plus loin puisque l'école de Weyler est faite avec des puits canadiens, c'est une première. Pour ceux qui pourraient nous reprocher de ne pas nous occuper de l'éolien, il rappelle que la Ville participe avec l'AIVE, IDELUX et SOFILUX, au projet de WIN FOR WALONIA, et que dans le cadre de la société SOPAER (qui regroupe IDELUX, AIVE et SOFILUX) nous sommes en quelque sorte propriétaires de parts dans l'éolien. L'éolien est donc aussi une de nos préoccupations. Il ajoute encore que la ligne de conduite du Collège depuis quinze ans a toujours été d'être largement inférieure au « facteur K ». Il précise que le facteur « facteur K » n'est plus d'actualité mais il rappelle qu'à l'époque la plupart des bâtiments avait un « facteur K » entre 50 et 65 et nous avons depuis le début essayé d'atteindre un facteur « K » de l'ordre de 40. Lorsque l'obligation a été d'un « facteur K » de 45 on a demandé à tous nos auteurs de projet d'être chaque fois 10 en dessous de la norme. Ils ont même tellement bien travaillé que depuis sept ou huit ans la plupart de nos bâtiments ont un « facteur K » entre 22-23 et 28-29. Il insiste en disant qu'on avance et qu'on continue à avancer. Il ajoute que pour la crèche du Wäschbour on est presque arrivé à du passif. Il précise qu'il ne croit pas trop au passif car à un moment donné il faut quand même faire un rapport entre l'investissement et le gain qu'il peut apporter, et on est parfois un peu à la limite. Il importe aussi au Collège et au Conseil d'agir partout où on peut avoir de l'influence, par exemple en matière de mobilité. Il rappelle les efforts faits par la Ville d'Arlon dès 2002 ; tous les contacts que nous avons eus avec la SNCB pour tenter de créer une nouvelle gare à Stockem et peut-être une seconde à Sterpenich. Quinze ans plus tard, il dit voir tout doucement le bout du tunnel même si il reste encore toute une série d'efforts à faire et de permis à obtenir. Dans le même temps nous sommes passés de deux circuits de transports en communs à trois circuits un quart, puisque le troisième circuit a été fait et que le village de Waltzing qui n'était pas trop bien desservi a pu l'être, notamment le matin et le soir. Il annonce aussi que des contacts ont été pris avec le TEC pour étudier la possibilité de faire un quatrième circuit urbain qui pourrait desservir le quartier du Wäschbour qui pour le moment n'est pas desservi du tout, ou à partir de la nouvelle gare de TEC desservir peut-être nettement mieux les villages de Freylange et Viville. Il parle ensuite d'une autre idée du Collège, qui était la voiture partagée. Pendant les trois premières années cela a été déficitaire, maintenant, pour les douze derniers mois, nous sommes en léger boni. Il a demandé à rencontrer les responsables de CAMBIO pour qu'ils nous fassent une analyse qui sera proposée au Collège, pour passer de deux voitures partagées à trois.

Il ajoute que depuis deux mois, onze communes sont en train de s'associer pour réussir enfin un projet RAVEL. Par rapport à la carte du RAVEL, à travers la Wallonie, nous voyons que le sillon Sambre et Meuse est particulièrement bien noté, il attire le tourisme à temps plein contrairement à la Province du Luxembourg. Il ajoute que c'était donc normal de commencer par ce sillon. Il annonce que six des onze communes qui se sont réunies (Martelange, Attert, Arlon, Saint-Léger, Virton et Rouvroy) sont six communes dans lequel le RAVEL (les anciens chemins vicinaux) existe encore. A ces six communes, cinq autres communes (Messancy, Aubange, Habay, Étales et Musson) se sont associées pour créer des « points nœuds », c'est-à-dire des voiries qui ne sont pas trop utilisées mais qui peuvent être des jonctions par rapport au RAVEL. Les réunions se multiplient et nous avançons, il ajoute qu'une convention devrait normalement lier ces onze communes. IDELUX PROJET PUBLIC sera sans doute pris comme ensemblier mais cela reste en discussion. Il promet de présenter quelque chose dans les deux ou trois prochains mois. Toujours dans le même sens de ces initiatives qui peuvent être intéressantes pour diminuer les émissions de CO², il rappelle que le Collège a été à l'initiative et a favorisé le marché bio, c'est-à-dire des circuits courts. Il précise que ce n'est pas toujours facile de favoriser les circuits courts dans l'achat pour nos cuisines car lorsqu'on fabrique entre 1.400 et 1.800 repas par jour sur nos trois cuisines, il faut aussi des approvisionnements réguliers et en quantité. Mais cela a été fait et on continue de s'y intéresser. Il conclut en disant qu'il y a évidemment des nouvelles initiatives à prendre pour demain. Il pense que ces nouvelles initiatives vont se retrouver d'abord dans la collecte des immondices, au cours de prochaines années il va probablement y avoir du changement. Il faudra que l'on poursuive nos efforts pour ce qui est de la gestion de nos bâtiments communaux. Il ajoute que cela n'est pas simple car au-delà de la technique on arrive doucement au bout du chemin mais il faut d'avantage que nous sensibilisions à la fois nos collaborateurs et à la fois nos visiteurs. Il cite par exemple lorsque les dames d'ouvrage travaillent, tout le bâtiment est éclairé, parce que parfois elles ont peur, ce qu'il peut comprendre. Il y a aussi un travail à faire avec les élèves qui ne ferment pas toujours la porte derrière eux, mais aussi envers le personnel enseignant qui laisse parfois les lumières même si cela n'est plus nécessaire. Au Département Technique aussi, il faudra peut-être s'occuper un peu mieux de nos trajets en véhicules et il se demande s'il ne faudrait passer par des GPS pour encore mieux structurer les déplacements. Il y a aussi du travail au niveau des citoyens, il dit que c'est décourageant de voir ces sacs poubelles en Ville qu'il faut nettoyer plusieurs fois par jour, tout cela n'est pas bon pour le CO² car ce n'est pas trié. Il dit que maintenant, au-delà de la phase technique, nous sommes dans une phase de conscientisation et cela est beaucoup plus compliqué. Il termine en disant que la Ville d'Arlon a multiplié les initiatives avec des résultats plus que probants mais en ce domaine, le Collège a été sans doute beaucoup trop modeste et on n'a pas toujours dit ce que l'on faisait. Il termine en parlant d'une petite anecdote ; il explique qu'il y a vingt un de ses enfants lui avait dit que s'il pouvait voter, il voterait pour Ecolo. Il a expliqué à son fils que bien qu'il n'était pas Ecolo, il avait installé des panneaux solaires, n'avait qu'une seule voiture, etc. Et son fils lui a répondu que lui, il ne faisait rien pour les baleines. Monsieur BALON insiste alors sur le fait qu'il a toujours été écolo pour sa Ville, mais là où il a le pouvoir d'agir. Il dit être content de ce qui a été fait et préfère l'adage « acta non verba ».

Monsieur MAGNUS ajoute que Monsieur PERPETE et lui-même, avaient été défendre, dans le cadre des projets FEDER un super projet qui n'a malheureusement pas été accepté. Il dit qu'on a en plein centre-ville l'Administration Communale, la R.K., l'Académie de Musique, l'École du Centre. De l'autre côté il y a la Caserne Léopold, on avait un beau projet de biométhanisation qui n'a pas été retenu par le FEDER. Ils ont même été défendre ce projet à Namur avec IDELUX, mais sans succès. Il insiste en disant qu'ils ont encore des projets à soumettre et ils espèrent pouvoir un jour reproposer ce projet de biométhanisation qui, pour lui, a tout son sens.

Monsieur BALON ajoute que nous sommes la seule province en Région Wallonne à faire de la biométhanisation et que la volonté du Ministre DI ANTONIO est d'étendre cela à l'ensemble la Wallonie.

Monsieur REVEMONT rappelle qu'au niveau de la convention des maires, c'est moins de 40% de CO² sur le territoire avant 2030. Il ajoute que lorsqu'on parle de territoire on ne parle pas que du patrimoine communal mais aussi de tout ce qui est résidentiel, de tout ce qui est tertiaire, de tout de qui est industrie. Cela va donc plus loin que le patrimoine communal lorsqu'on signe ce type de convention. Il ajoute qu'au niveau de la convention des maires il y a 236 signataires en Belgique, 142 plans d'actions ont été présentés, et 37 communes ont présenté des résultats. Il précise que ce sont des processus assez longs. Il passe ensuite à la présentation des résultats de ce qui a déjà été fait au niveau économie d'énergie sur la Ville d'Arlon de 2006 à 2015. Il explique que tous les deux ou trois ans le Conseil communal donnait une enveloppe d'environ 600.000 € pour faire des travaux au niveau des économies d'énergie, et cela a permis d'atteindre certains résultats. Au niveau de l'évolution des consommations d'énergie on voit qu'on est passé entre 2006 et 2015 de 13 gigawattheures d'énergie consommée à peu près 11 gigawattheures, on a économisé 21% d'énergie, dont 24% sur le chauffage et 27% sur l'éclairage public. Il précise que tout cela était souvent subventionné ; pour le chauffage avec les différents plans UREBA, et pour l'éclairage public, avec les plans EPURE. Il ajoute qu'un troisième plan UREBA est en cours et qu'on a fait des travaux à partir de mi 2015. En début d'année 2016, il dit que cela devrait pousser à 29% de diminution de consommation de chauffage, et au total 25% toutes énergies confondues en consommation d'énergie. Il revient sur la première convention des Maires qui demandait moins 20% avant 2020 et confirme que nous y sommes largement. Pour ce qui est de la diminution des émissions de CO² il dit qu'on a fait des économies d'énergie. On a changé aussi certains vecteurs, par exemple il y a des chaufferies où l'on est passé du mazout au gaz. Le fait de passer du mazout au gaz, fait diminuer d'au moins 21% en mois l'émission CO². Il dit que tout cela fait qu'au niveau chauffage on est à +/- 27% de diminution d'émission de CO². Il ajoute qu'avec le troisième plan UREBA en cours on va monter à 34% de diminution au niveau du chauffage, et tout cela en moins de 9 ans. Il ajoute qu'au niveau électricité, en plus des économies qu'il y a eu au niveau éclairage public, on a pris une énergie verte achetée à LAMPIRIS. Il explique que c'est une énergie qui est certifiée, qui vient de la biomasse, de l'éolien, de l'hydraulique, de la cogénération ; c'est une énergie verte qu'on achète directement et qui nous permet de faire aussi tomber nos émissions de CO². Il annonce que le bilan global fin 2015 était à 53% de diminution d'émissions de CO² dans l'atmosphère par rapport à l'année 2006. Il ajoute que le troisième plan UREBA actuellement en route et qui va se terminer nous permettra fin 2016 d'atteindre 57% de diminution de CO² au niveau communal. Il insiste en rappelant que tout cela s'est fait en 9 ans. Il ajoute encore que ce troisième plan UREBA concernait une dizaine de projets dont des rénovations de chaufferies et des isolations de bâtiments. Il rappelle que le Conseil communal avait mis pour ces projets un montant total de 622.000 € et qu'on a réussi à avoir des subventions de 75% auprès de la Région Wallonne. Il précise que tous ces travaux-là ont été rentabilisés en 5 ans, et que de manière générale, ils sont rentabilisés entre 2 et 8 ans, selon le type de travaux. Il ajoute qu'on essaye toujours d'avoir des travaux rentables et sur lesquels on gagne le maximum d'énergie et le maximum de CO², c'est pour cela qu'on a beaucoup attaqué le secteur du chauffage. Il montre ensuite à l'assemblée quelques exemples des dernières réalisations du plan UREBA. Il montre la chaufferie de l'Hôtel de Ville qui a été rénovée fin 2015, c'est une chaudière qui nous permet de diminuer nos émissions de 20 tonnes de CO² par an. Ce système sera amorti en 2 ans. Au niveau de l'Académie de Musique, dans différents plans UREBA il explique qu'on avait déjà fait la rénovation de la chaufferie, on avait remplacé également les fenêtres et dernièrement nous venons d'isoler la dalle du grenier par 24cm de laine de bois. Là aussi il rappelle que notre choix se porte sur des matériaux de type écologique qui nous permettent d'avoir aussi des bons facteurs thermiques en été et en hiver. Il dit que nous sommes sur 7 tonnes d'énergie annuelle et un temps de

retour de 4 ans. Il montre ensuite l'École du Centre où on avait 300m² de fenêtres et portes à remplacer. On constate qu'il s'agissait de façades fortement vitrées et que cela valait la peine de les remplacer; pour le confort des élèves mais aussi pour l'amortissement de nos travaux. Dans ce cas nous sommes sur 22 tonnes de CO² économisé par an et un temps de retour de 8 ans par rapport aux travaux qui sont réalisés. Il précise qu'ils ont aussi fait attention à la ventilation pour avoir un air sein au niveau de l'école. Il en vient ensuite au Département Technique où nous avons déjà fait des travaux d'isolation de la toiture, des travaux d'isolation de façade, notamment sur le bâtiment du Service Environnement. Il ajoute qu'on a recentralisé les chaufferies et qu'on est passé du mazout au gaz, et dernièrement on a remplacé la chaudière qui nous permettra une diminution de CO² de +/- 51 tonnes ; nous amortissons les travaux en 2 ans. Les fenêtres ont également été remplacées, cela fait 14 tonnes d'émission de CO² en moins et un temps de retour de 8 ans. Il cite ensuite des démarches effectuées dans certaines écoles. A l'école de Schoppach on est passé du mazout au gaz et on a placé une chaudière à condensation, avec un temps de retour de 2 ans. A l'école de Freylange, il explique que c'est un bâtiment de plain-pied avec plus de 500m² de toiture non isolée ou très peu isolée, il ajoute qu'on a aussi refait les fuites qu'il y avait par endroit. En mettant un isolant de type écologique (24 cm au niveau du grenier), on arrive à 17 tonnes d'émission de CO² en moins et un temps de retour de 4 ans. Il ajoute que c'est une société locale Arlonaise qui a fait les travaux. Il cite des travaux qui sont encore à venir tels que la chaufferie du Palais, de l'Office du Tourisme, de l'Hôtel du Nord. Il dit que dans les prochains mois nous verrons des projets arriver tels que la rénovation de la chaufferie de l'école du Galgenberg, la rénovation de l'enveloppe de la salle de Sampont, la rénovation de l'éclairage intérieur de l'Académie de Musique et du bloc Milan, le remplacement de la chaudière de l'école de Toernich, l'isolation du grenier de l'école du Centre, la rénovation de la chaufferie des Nos Logis. Ces travaux seront réalisés rapidement mais il précise que des travaux il y en a en stock, mais ils attendent souvent qu'il y ait des grosses subventions pour les lancer. En parallèle de ces rénovations il ajoute qu'on avait du patrimoine vieillissant et que dans certains cas cela ne valait pas la peine de le garder. Il cite en exemple l'école des Lilas où on avait des anciens bâtiments assez légers qui consommaient énormément d'énergie, on a alors construit un nouveau bâtiment (en faisant bien attention de faire une conception basse énergie), ce bâtiment consomme 74% d'énergie en moins que les anciens bâtiments. C'est la même chose pour l'école de Barnich, c'est un bâtiment où on a refait une salle de village dedans et regroupé l'école. Ce bâtiment consomme 30% d'énergie en moins que les anciens bâtiments vieillissants qu'il y avait auparavant. A l'école de Waltzing, il explique qu'on a revendu l'école maternelle qu'il y avait au centre du village, les bâtiments de l'école primaire ont été rasés et on a reconstruit un bâtiment basse énergie équipé des dernières technologies pour consommer le moins possible. C'est pareil pour la crèche du Wäschbour, il dit que c'est la même chose, c'est un bâtiment construit sur des critères passifs, où on a aussi intégré du photovoltaïque, des récupérations d'eau de pluie pour essayer de faire tomber les frais fixes ordinaires du bâtiment. Il cite un dernier en date qui est l'extension de l'école de Weyler où un bâtiment basse consommation a aussi été construit, avec une pompe à chaleur avec forage géothermique qui permet d'aller rechercher la chaleur dans le sol, et l'intégrations de capteurs photovoltaïques, à la fois sur l'école et à la fois sur la salle du village. Il arrive à sa conclusion au niveau du bilan. Il dit qu'avec les différentes actions qui ont été réalisées durant les 9 dernières années, ainsi que les travaux sur le neuf qui ont été réalisés, on arrive en 2016 à 25% d'économie d'énergie (un quart sur notre patrimoine communal), toutes énergies confondues, et une diminution des émissions de CO² de 57% en 2016 grâce aux économies d'énergie et notre fourniture d'électricité verte. Il conclut en annonçant qu'en 2006 le Territoire Arlonais émettait 136.000 tonnes de CO² par an et que si on veut atteindre les objectifs 2030 il faudrait diminuer de 54.000 tonnes par an les émissions de CO². Il montre à l'assemblée que le secteur du logement est le plus gros producteur d'émission de CO², ensuite vient le tertiaire, le transport, l'industrie, etc. Et il ajoute que notre patrimoine communal ne représente

que 4% de toutes ces émissions du Territoire. Il dit qu'on a chacun un travail à faire chez nous et il faut aussi que cela s'exporte à côté. Pour donner une petite idée par rapport aux économies de CO² depuis 2006, il annonce qu'entre le photovoltaïque privé, le photovoltaïque industriel, la valorisation des déchets, l'éolien, les économies d'énergie par les citoyens ; il y a une économie de 20.000 tonnes de CO² par an réalisée dans les différents secteurs du Territoire Arlonais, ce qui représente à peu près 14% par rapport à une base de 2006. Vu notre bilan il trouve que nous sommes assez « bon élève » au niveau de la Ville, par rapport au Territoire et aux objectifs qui ont été donnés par la convention des maires. Il rappelle encore une fois : 25% d'économie d'énergie en 2016 et moins 57% d'émissions de CO².

Monsieur MAGNUS ajoute que c'est important pour notre population de voir que des efforts sont faits à tous niveaux et que ces efforts dépassent même les objectifs qui sont fixés par l'une ou l'autre convention. Il félicite ensuite Monsieur REVEMONT pour le travail important qui a été réalisé.

Monsieur SAINLEZ s'interroge sur la consommation électrique de 1.8 gigawattheures qui n'a pas varié malgré le photovoltaïque, il demande s'il y a des directions d'améliorations à ce niveau, par exemple de la domotique...

Monsieur REVEMONT explique que contrairement à avant, lorsqu'ils rentrent des projets UREBA, ils doivent chiffrer pour chaque euro qui est donné l'économie de CO². Il dit qu'effectivement au niveau électricité, pour un projet thermique on gagne beaucoup moins. Donc l'argent des subventions part souvent dans ce sens-là. Il ajoute qu'on essaie de monter les dossiers en ayant un maximum de subventions, on pourrait faire des dossiers sans subventions derrière mais le but c'est quand même de rentabiliser en un minimum de temps les travaux pour pouvoir réinjecter l'argent. Il dit qu'on y viendra tout doucement ; il cite par exemple la rénovation (un relighting complet) qui va être faite au bloc Milan au niveau de l'Académie de Musique, on va passer à des systèmes LED, mais le temps de retour sera beaucoup plus long par rapport à ce qu'on injecte en isolation ou en thermie.

Monsieur BALON évoque aussi qu'il existe un système, notamment dans les écoles, dont les pièces s'éclairent au fur et à mesure de l'occupation, mais ce sont des investissements onéreux.

Monsieur GAUDRON est bien aussi d'avis qu'il y a du travail qui est établi et il précise que le groupe ECOLO en est bien conscient. Il désire revenir sur certains petits aspects. Il dit qu'il faut évidemment continuer à investir dans ce domaine, d'autant plus que dès que ce sont des investissements qui touchent aux économies d'énergie, ce sont des investissements qui se trouvent hors balise. Il ajoute que nous avons donc là le potentiel d'investir sans toucher à nos balises, et que l'enjeu est primordial. Il pense qu'on peut à présent se permettre de continuer à aller plus loin. Il ajoute que se baser avant tout sur des subsides importants comme UREBA lui semble logique. Mais il ajoute qu'étant donné que la Commune d'Arlon va avoir plus de rentrées financières, entre autre grâce à l'indexation du fond de frontaliers, on pourrait peut-être voir si on peut un peu plus se permettre sur fonds propres et faire des investissements même hors subsides. Cela deviendrait tout de même intéressant à terme également. Il en vient ensuite à la question des logements qui ne sont pas spécifiquement du patrimoine de l'Administration communale mais les logements qui sont sur le Territoire communal. Il trouve que là aussi on peut réfléchir à une politique de prime au particulier telle que certaines communes le font. D'autant plus que la Région Wallonne a d'une certaine manière pénalisé toute une série de citoyens par rapport à ce qui était offert jusqu'il y a peu. Il ajoute que ces investissements sont certes pour l'avenir de notre planète, mais ce sont aussi des investissements qui sont bons pour les finances communales. Il pense qu'il y a vraiment tout un enjeu et toute une réflexion à maintenir pour pouvoir aller peut-être encore un cran plus loin vu que

maintenant on a une assise financière qui nous le permettrait peut-être un peu plus.

Monsieur BALON répond que cela fait de nombreuses années que la Commune fait des investissements sur fonds propres. Il explique pour exemple le cas de l'école du Galgenberg, c'est 2.300.000 € d'investissement avec très très peu de subsides. Il y a eu 1.900.000 € sur fonds propres. A l'Académie des Beaux-arts et l'école de Promotion Sociale, c'est aussi de l'ordre de 3.000.000 € mais uniquement sur fonds propres. Or, il ajoute que ce sont aussi des bâtiments qui ont généré de grosses économies en matière d'émissions de CO², ou simplement des économies d'énergie. Il explique qu'on a toujours utilisé les deux. Il précise que quand l'UREBA est exceptionnellement à 70% ou 80% c'est un plus et ajoute que nous sommes toujours à la recherche de nouvelles normes de subsidiations au fur et à mesure qu'elles se présentent. On a aussi fait des investissements sur fonds propres ou très peu subsidiés, notamment à la piscine. Il dit que cela c'est donc déjà fait par le passé et cela continue. Pour ce qui est des aides au privé il explique qu'en matière de bâtiment, que ce soit culturel, les crèches, les bâtiments scolaires, nos propres bâtiments pour nos services... on est sans doute à 75% ou 80% de ce qu'on devait faire. Mais il ajoute que malheureusement de gros investissements nous attendent de nouveau en matière de voirie. En effet, il explique qu'en raison des balises budgétaires, nous ne les avons pas assez entretenues au cours des trois ou quatre dernières années. Il pense aussi que les investissements en matière de « mode doux » se feront principalement sur fonds propres. Il cite en exemple les projets RAVEL ou autres créations, telles que le souhait de relier des villages entre eux.

Monsieur REVEMONT montre à l'assemblée un tableau pour illustrer les propos de Monsieur BALON. Il explique qu'au niveau de l'école du Galgenberg il y a beaucoup de travaux qui ont été réalisés sur fonds propres, dont l'isolation des façades, les remplacements des châssis et le remplacement de la chaudière du réfectoire. Il ajoute qu'on était passé d'une énergie d'environ 1.000.000 de kilowattheures à 600.000 kilowattheures ; on a donc eu à peu près 40% d'économie d'énergie sur fonds propres pour ce bâtiment. Il précise que pour chaque bâtiment, lors de sa présentation il a surtout parlé des dossiers UREBA, mais il y a eu d'autres investissements qui ont permis des économies d'énergie. Il informe à l'assemblée qu'il existe un tableau reprenant tout cela pour ceux que cela intéresse. Il cite ensuite l'école de Neufchâteau et de Heinsch, où il y a eu également différents travaux réalisés sur fonds propres.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il faut dans tous les cas réfléchir à l'économie d'énergie, que ce soit pour gérer une commune, une entreprise ou un ménage. Malgré la baisse actuelle et probablement temporaire du mazout, il insiste sur le fait qu'il faut continuer à diminuer notre empreinte de CO².

Monsieur REVEMONT ajoute encore qu'au niveau des logements communaux un effort a été fait au niveau de l'isolation par rapport à ce qui était demandé à l'époque afin d'aider des personnes qui sont à assez bas revenus à avoir des coûts moins chers. Cela a aussi permis de diminuer les émissions de CO².

Monsieur MAGNUS rappelle qu'il y a aussi des règles qui sont émises en matière d'urbanisme.

Madame GOFFINET explique qu'il y a la législation PEB à respecter. Elle explique que le souci c'est la mise en œuvre. En effet on ne sait pas contrôler si la réalisation sur le terrain est correcte. Nous vérifions juste si le permis est conforme par rapport au respect de la législation PEB mais nous ne sommes pas sur le terrain pour vérifier. Elle ajoute qu'on se rend parfois compte que cela ne correspond pas toujours à la réalité. Elle insiste sur le fait que les contrôles ne dépendent pas de la Commune. Elle explique aussi que pour les locations des anciens bâtiments on donne aussi le bilan énergétique pour conscientiser, mais là il y a surtout un effort à

faire au niveau des propriétaires pour se remettre en ordre et en conformité au PEB. Elle pense que c'est une dynamique qui va prendre du temps à se mettre en route, et que cela dépend également du coût de l'énergie.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnance de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 19 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer au niveau du n°32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 28 janvier 2016 de 08h00 à 17h00 (sur 3-4 emplacements).
- Le 20 janvier 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 235 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité pour le compte d'Ores, pour la période du 20 janvier 2016 au 26 janvier 2016.
- Le 21 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue Victor Tesch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs (1^{ère} phase) pour le compte de la Ville d'Arlon par l'entreprise Luxgreen, pour la période du 25 janvier 2016 à 07h00 au 29 avril 2016 à 18h00.
- Le 21 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'Avenue Victor Tesch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs (1^{ère} phase) pour le compte de la Ville, pour la période du 25 janvier 2016 à 07h00 au 29 avril 2016 à 18h00.
- Le 21 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Tilleuls, 111 à Stockem, à la rue de la Montagne, 17 à Freylange et à la rue des Bruyères, 44 à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 25 janvier 2016 à 07h00 au 12 février 2016 à 18h00.
- Le 22 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Jardins et rue des Cheminots à Stockem, à la rue de Diekirch et rue Nicolas Berger à Arlon, et rue du Château d'Eau à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchées pour pose de câbles et raccordements pour le compte de VOO NETHYS, pour la période du 25 janvier 2016 à 07h00 au 18 février 2016 à 18h00.
- Le 22 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger du n°42 au 48 et en face des n°1 au n°17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du mercredi 27 janvier 2016 de 06h00 à 18h00.

- Le 22 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place de l'Yser, 2, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 23 janvier 2016 de 08h00 à 18h00 pour le placement d'un camion et d'un monte-meuble.
- Le 22 janvier 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien au niveau des antennes sur le toit de l'école industrielle et commerciale, pour la période du mercredi 27 janvier 2016 de 07h00 à 19h00.
- Le 27 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 02 février 2016 de 07h00 au mercredi 03 février 2016 à 17h00.
- Le 27 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 6, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour le placement de deux camionnettes, 1 voiture et 2 remorques, pour la période du samedi 30 janvier 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 27 janvier 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules dans diverses artères à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'après-midi des aînés organisée par l'asbl « STERPE'MOVE », pour la période du dimanche 31 janvier 2016 de 14h00 à 20h00.
- Le 27 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, Caserne Callemeyn à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour raccordement en eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 27 janvier 2016 à 07h00 au 29 février 2016 à 18h00.
- Le 27 janvier 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Sablière, 8 à Fouches, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 01 février 2016 à 07h00 au 05 février 2016 à 18h00.
- Le 28 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la Place de l'Eglise, 9 à Stockem et rue de la Caserne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour raccordement en eau et réparation de fuite pour le compte de la SWDE, pour la période du 29 janvier 2016 à 07h00 au 05 février 2016 à 18h00.
- Le 28 janvier 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Bruyères, 44 à Stockem, gaz, fouilles en trottoir du 01.02.2016, à la rue des Violettes, 30 à Arlon, gaz : fouilles en trottoir et traversée en voirie du 04 au 12.02.2016, à l'avenue du Général Patton, 19 à Arlon : fouilles en trottoir du 27.01.2016 au 05.02.2016, au Chemin de Clairefontaine, 40 à Arlon, gaz : ouverture de fouilles en trottoir avec forage du 01 au 11.02.2016 et à la rue Joseph Netzer, 21IND à Arlon, gaz : tranchée en trottoir du 08 au 15.02.2016, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité et gaz pour le compte d'ORES.
- Le 28 janvier 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Sablière, 8 à Fouches, en raison du bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout pour le compte de M. et Mme BAISIR-LEJEUNE, pour la période du 01 et 02 février 2016 de 07h00 à 18h00.
- Le 28 janvier 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement

des véhicules à la rue de la Posterie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de conduites et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 01 février 2016 à 07h00 au 25 mars 2016.

- Le 28 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 03 février 2016 de 08h00 à 18h00 pour le placement d'un camion et d'un monte-meuble.
- Le 28 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules, rue du Palais de Justice, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 26 février 2016 à 07h00 au samedi 27 février 2016 à 20h00 et le dimanche 28 février 2016 de 06h00 à 11h00 pour le stationnement d'un camion et d'un lift.
- Le 28 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 29 janvier 2016 de 07h00 à 17h00.
- Le 28 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 231 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toitures avec pose d'échafaudage, pour la période du jeudi 28 janvier 2016 de 07h00 au mercredi 03 février 2016 à 18h00.
- Le 28 janvier 2016 : pour régler la circulation des véhicules à la rue Am Eck, 8A et 8B à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout pour la période du 01 février 2016 à 07h00 au 03 février 2016 à 18h00.
- Le 28 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules Place Callemeyn, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 29 janvier 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 29 janvier 2016 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de conduite de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 01 février 2016 à 07h00 au 26 février 2016.
- Le 29 janvier 2016 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de conduite de distribution d'eau pour la période du 01 février 2016 à 07h00 au 26 février 2016.
- Le 29 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 30 janvier 2016 de 08h00 à 18h00, pour le placement de deux camionnettes.
- Le 29 janvier 2016 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules lors du déroulement du marché hebdomadaire du jeudi dans diverses artères de la ville, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réhabilitation de la Grand-Rue (2^{ème} phase), pour la période de tous les jeudis de 05h00 à 15h00 du 04 février 2016 au 29 décembre 2016.
- Le 29 janvier 2016 : pour régler le stationnement des véhicules sur l'entièreté du parking devant l'ancien bureau de police à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du marché Bio Terroir, pour la période de tous les vendredis de janvier 2016 de 13h00 à décembre 2016 à 21h00.

- Le 20 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la résidence Saint-Donat, rue Porte Neuve, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 1^{er} février 2016 de 07h00 au mercredi 10 février 2016 à 18h00.
- Le 29 janvier 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules Am Pad 10 boîte 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'expulsion par voie judiciaire, pour la période du mercredi 03 février 2016 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 01 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue du Casino, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir, pour la période du 01 février 2016 à 07h00 au 05 février 2016 à 18h00.
- Le 01 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du mercredi 10 février 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 01 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Panorama, 84 à Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 05 février 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 01 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Panorama, 84 à Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 05 février 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 01 février 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Faubourgs, 6 à Arlon, au niveau de la pharmacie Multipharma pour le stationnement d'un camion grue, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement d'une vitrine, pour la période du jeudi 04 février 2016, de 08h00 à 10h00.
- Le 03 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Dispensaire, 3 et Place Schalbert, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux - câble de fibre optique dans les tuyaux existants sans ouverture de voiries prévu, pour la période du mardi 09 février 2016 à 07h00 et du samedi 20 février 2016 (1 jour de travail).
- Le 03 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 6 emplacements à la Place Léopold (côté chars), en raison d'assurer le bon déroulement de l'enlèvement des drapeaux nationaux, pour la période du vendredi 05 février 2016 de 08h00 à 12h00.
- Le 03 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 86 et Place Camille Cerf, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 6 février 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 6 février 2016 de 08h00 à 18h00 pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles.
- Le 04 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 103 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un conteneur balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du jeudi 11 février 2016 de 07h00 à 18h00.

- Le 04 février 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules (excepté pour les livraisons) à la Grand-Rue, rue Léopold et rue Etienne Lenoir, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux effectués dans la Grand-Rue à Arlon, pour la période du jeudi 04 février 2016 jusqu'à la fin des travaux.
- Le 04 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 3 emplacements rue Netzer devant l'ancienne banque nationale à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage des caméras centre-ville Arlon, pour la période du vendredi 05 février 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 04 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, sous le pont de la N4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de pont par le Service Public de Wallonie, pour la période du 07 février 2016 à 18h00 au 08 février 2016 à 18h00.
- Le 04 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Vicinal à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de l'empiètement de voirie pour placement d'un camion-grue par l'entreprise Thomas et Piron, pour la période du 04 février 2016 à 07h00 au 29 février 2016 à 18h00.
- Le 04 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Vicinal à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de l'empiètement de voirie pour placement d'un camion-grue, pour la période du 04 février 2016 à 07h00 au 29 février 2016 à 18h00.
- Le 04 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de nettoyage de façade (pose d'élévateur), pour la période du 04 février 2016 à 17h00 au 05 février 2016 à 19h00.
- Le 05 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de deux plans de travail, organisée par Monsieur DEWINTER Marc, pour la période du lundi 08 février 2016 de 07h00 à 14h00 pour le stationnement d'un camion-grue et d'une camionnette.
- Le 05 février 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, à hauteur du chantier à Arlon, en raison de travaux de construction d'un immeuble (terrassement et blindage), pour la période du 05 février 2016 à 07h00 au 04 mars 2016 à 18h00.
- Le 08 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une camionnette en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement par Monsieur Pierre GUILLAUME, pour la période du mercredi 10 février 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 08 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'aménagement, pour la période du mercredi 10 février 2016 à 07h00 au mardi 08 mars 2016 à 18h00.
- Le 08 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur deux emplacements en face de l'ancien Palais de Justice, en raison d'assurer le bon déroulement de l'action Job Etudiant, pour la période du mardi 09 février 2016 de 10h00 à 18h00 pour le stationnement d'une camionnette.
- Le 09 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'un camion et d'un monte-meubles, rue des Capucins au niveau du n°6 en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 11 février 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 09 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une voiture et d'une remorque, rue Albert Goffaux, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 27 février 2016 de 08h00 à 20h00.
- Le 09 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 110 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 12 février 2016 à 07h00 au dimanche 14 février 2016 à 20h00.
- Le 09 février 2016 : pour réglementer le stationnement d'un camion et d'un monte-meubles rue de Diekirch, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 12 février 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur les 5 emplacements situés rue Francq, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du vendredi 12 février 2016 de 08h00 à 19h00.
- Le 10 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau 132/D22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 12 février 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 10 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 30 janvier 2016 de 08h00 à 18h00 pour le placement de deux camionnettes.
- Le 10 février 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Francs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de voirie, pour la période du mardi 09 février 2016 jusqu'à la fin des travaux.
- Le 11 février 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules aux endroits et dates suivants : 1) Waltzing : rue du Pannebourg 48 : déplacement d'un candélabre du 15/02/2016 au 19/02/2016, 2) Bonnert, rue du Vicinal, 30 : gaz : ouverture de fouilles en trottoir et en accotement du 18/02/2016 au 26/02/2016, 3) Square du Hunnebour, 33 : gaz : traversée de voirie avec passage alterné du 18/02/2016 au 26/02/2016, 4) : Waltzing, rue du Beau Site 52 : gaz : fouilles en accotement du 18/02/2016 au 26/02/2016, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité et gaz pour le compte d'Ores.
- Le 11 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, 78 à Arlon, et route de Neufchâteau 360 à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture de trottoir/accotement pour raccordement d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 12 février 2016 à 07h00 au 19 février 2016 à 18h00.
- Le 11 février 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Huuscht, 20 à Autelbas en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 15 février 2016 à 07h00 au 19 février 2016 à 18h00.
- Le 11 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de

chantier, pour la période du vendredi 19 février 2016 de 07h00 au dimanche 21 février 2016 à 20h00.

- Le 11 février 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité et gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 15 février 2016 à 07h00 au 22 février 2016 à 18h00 aux endroits suivants : 1) Arlon, place de l'Yser, 50 : ouverture de fouille pour coupure de gaz, 2) Arlon : rue des Hêtres 69 : ouverture de fouilles.
- Le 11 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'un camion et d'un monte-meubles, rue du Marché au Beurre n°15b2, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 13 février 2015 de 08h00 18h00.
- Le 12 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une camionnette, avenue Victor Tesch n°11, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 15 février 2016 de 08h00 à 20h00.
- Le 12 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch 175 boîte 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déménagement pour la période du mercredi 17 février 2016 de 08h00 à 19h00.
- Le 12 février 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Muselbur, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage d'une ossature pour la période du lundi 15 février 2016 à 08h00 au lundi 22 février 2016 à 18h00.
- Le 12 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 3 emplacements, 158, avenue de Longwy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 16 février 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, n°5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour pose de TVD câbles, pour la période du mercredi 17 février 2016 à 07h00 au mercredi 02 mars 2016 à 18h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement à la rue de Diekirch, sous le pont de la N4 à Arlon, en raison de travaux de réfection de pont par le Service Public de Wallonie, pour la période du 18 février 2016 à 18h00 au 19 février 2016 à 18h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Saint-Dié et rue de Neufchâteau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites des travaux d'assainissement du réseau gaz du site de l'ancienne gendarmerie pour le compte d'Ores, pour la période du 15 février 2016 à 07h00 au 29 mars 2016 à 18h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 3 emplacements, rue du Dispensaire 4, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du mercredi 17 février 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câbles de télédistribution - extension réseau (1^{er} raccordement) par l'entreprise RIBATAIRE, pour la période du mercredi 17 février 2016 à 07h00 au mercredi 02 mars 2016 à 18h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur

le parking des Chasseurs Ardennais (12 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démontage des conteneurs de bureaux, pour la période du jeudi 18 février 2016 de 07h00 à 18h00.

- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parking des Chasseurs Ardennais (12 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement du démontage des conteneurs de bureaux, pour la période du jeudi 18 février 2016 de 07h00 à 18h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans différentes artères de la ville, tous les premiers dimanches de chaque mois, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des traditionnels marchés à la brocante en 2016, pour la période des 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre et 6 novembre de 04h00 à 20h00.
- Le 16 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules, 83, rue de Diekirch devant les n°77 à 81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du mercredi 24 février 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 3 emplacements à l'avenue de Luxembourg au niveau du n°18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période du mercredi 17 février 2016 de 07h30 au lundi 22 février 2016 à 18h00.
- Le 18 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant les numéros 11 et 13 de la rue du Marché-au-Beurre (camionnette) pour la période du vendredi 28 février 2016 à 16h00 au dimanche 28 février 2016 à 13h00 et Place Léopold sur les emplacements entre l'Ecu de Bourgogne et le Char pour la période du samedi 27 février 2016 de 17h00 à 21h00, en raison d'assurer le bon déroulement du Carnaval 2016, organisé par « les Gilles et Paysannes d'Arlon - les Fidèles Arlonais ».
- Le 18 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs du n°1 au n°3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 38^{ème} édition des festivités carnavalesques, pour la période du samedi 26 février 2016 de 08h00 au lundi 29 février 2016 à 09h00.
- Le 18 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Place Schalbert, Place du 2^{ème} Bataillon de Remagen, rue Seyler et sur le triangle longeant la rue de Neufchâteau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de l'implantation d'une fête foraine, à l'occasion de la 38^{ème} festivité carnavalesque 2016 d'Arlon, pour la période du mardi 23 février 2016 à 08h00 au mercredi 09 mars 2016 à 07h00.
- Le 18 février 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité et gaz pour le compte d'Ores pour les périodes et endroits suivants : 1) à Arlon, rue de Schoppach, 51 : forage sous voirie : du 23/02/2016 au 04/03/2016, 2) à Arlon : rue des Hêtres, 39 : traversée de voirie : du 01/03/2016 au 10/03/2016, 3) à Bonnert, rue du Maitrank, 57 : ouvertures de fouilles en trottoir : du 26/02/2016 au 04/03/2016, 4) à Arlon, rue des Violettes, 30 : prolongation du 16/02/2016 au 02/03/2016.
- Le 19 février 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères de la Ville en raison d'assurer le bon déroulement de la 38^{ème} édition des festivités carnavalesques 2016 d'Arlon, pour la période du vendredi 20 février 2016 à 07h00 jusqu'au lundi 07 mars 2015 à 20h00.
- Le 19 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules, tout le long du Palais du Gouverneur à Arlon pour permettre le stationnement

des véhicules, en raison d'assurer le bon déroulement d'une manifestation, pour la période du vendredi 19 février 2016 de 08h00 à 14h00.

- Le 19 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch du n°6 au n°8, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 20 février 2016 de 07h00 à 20h00.
- Le 19 février 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, du n°38 à 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux sur éclairage public pour le compte d'Ores, pour la période du 22 février 2016 à 07h00 au 29 février 2016 à 18h00.
- Le 19 février 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre n°15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mercredi 24 février 2016 de 05h00 au vendredi 26 février 2016 à 20h00.
- Le 19 février 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement de la 38^{ème} édition des festivités carnavalesques 2016 d'Arlon, pour la période du vendredi 20 février 2016 à 07h00 jusqu'au lundi 07 mars 2015 à 20h00.

6. ADMINISTRATION GENERALE : Règlement de police relatif au numérotage et au sous-numérotage des immeubles, logements et autres bâtiments sur le territoire de la Ville d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

7. TRAVAUX COMMUNAUX : Information concernant les interventions des impétrants dans le domaine public.

Monsieur BALON précise que ces chiffres ne comptent pas les grands chantiers. Il explique que lorsque nous refaisons une voirie et que les impétrants agissent tous les uns derrière les autres dans cette voirie, cela n'est même pas comptabilisé, et à juste titre. Il annonce que cette année est une excellent année car il y a moins de trous que d'habitude.

Monsieur SCHUSTER dit qu'on peut voir cela sur un aspect très positif, c'est la modernisation de nos réseaux existant et de nos impétrants. Il trouve que c'est une bonne chose. Par contre il trouve qu'il faudrait veiller à la finalisation des travaux, il cite pour preuve que près de chez lui on a mis des nouvelles canalisations d'eau, rue du Beau-Site, mais alors que ce n'est pas complètement achevé, il y a de nouveau des trous. Il déplore le fait qu'on ne termine pas de façon soignée les travaux. De même, il dit que bien souvent le surplus de matériaux reste sur place pendant parfois des semaines, voir parfois des mois ; ce qui gêne dans certains cas la circulation.

Monsieur BALON répond qu'après avoir enquêté auprès des différents impétrants ils nous disent eux-mêmes qu'en moyenne, 70% de trous qu'ils ont faits sont rebouchés endéans les trois mois. Cela veut dire 30% où c'est beaucoup plus que trois mois ! Il ajoute qu'on en arrive même à des situations étonnantes, par exemple ce que le Collège vient de refuser à la Société VOO : rue du Rhin et rue des Fermes (il rappelle qu'à la rue du Rhin la réception provisoire du chantier a eu lieu en octobre 2015). En février 2016, la Société VOO, qui pourtant avait participé à l'élaboration du projet

et a été invitée à des réunions de chantier, a décidé depuis le haut de la rue du Rhin jusqu'au bout de la rue des Fermes, que le trottoir de droite était l'endroit idéal pour remplacer leurs câbles ; et donc les gens auraient profité pendant seulement 4 mois d'un trottoir. Il ajoute qu'à la rue du Maitrank, la SWDE et ORES a réussi à faire une campagne pour promouvoir le gaz deux mois avant qu'on ne pose la deuxième couche (il précise qu'entre le mois de septembre et Pâques, ils n'avaient mis qu'une couche de tarmac). Quatre riverains demandent alors le gaz, cela a été accepté par ORES et refusé par la Commune, mais ils se sont plaints à la CWAPE et ils ont eu gain de cause. Donc après un chantier de 15 mois, environ 15 jours après la pose du tarmac, on a du accepter qu'ils refassent deux trous.

Monsieur TURBANG s'interroge par rapport aux 39 raccordements à l'égout, ce sont des raccordements particuliers et il se demande s'il y a un contrôle après le rebouchage de la part de la commune.

Monsieur BALON explique qu'il y a maintenant 7 ou 8 ans la Ville d'Arlon a engagé une personne, Monsieur Jean-François WUIDAR, qui est un de nos collaborateurs tout à fait remarquable. Il explique que Monsieur WUIDAR a pour mission de tenter, sur base des ordonnances de police, de vérifier ces 1.200 trous annuels, mais malheureusement il n'a pas les outils en sa possession pour que le résultat final soit à la mesure de ce qui est dénoncé. Monsieur BALON justifie cela en expliquant que le plan du Ministre COURARD, amendé de 2009, n'est toujours pas au moniteur. Ce plan n'existe donc pas. Il ajoute que si ce plan existait cela donnerait les moyens d'aller vérifier. Monsieur WUIDAR, quelques autres personnes de l'Union des Villes et Communes et lui-même ont fait un texte. Ce texte, qui n'a pas encore pu être montré à l'assemblée aura pour but de pouvoir premièrement rédiger un cahier des charges où tout le monde ferait la même chose en matière de trous, et deuxièmement le dépôt d'une caution de l'ordre de 500 ou 750 euros, récupérable quasi en partie (parce qu'il faudra qu'on engage une deuxième personne). Il explique que pour vérifier un trou fait dans une chaussée il faut le vérifier immédiatement après qu'il soit rebouché, et puis il faut laisser passer un hiver et revenir vérifier. Il précise bien que Monsieur WUIDAR a déjà bien du mal, il n'arrive d'ailleurs pas à vérifier tous ces trous. Il ajoute encore qu'il faudra engager quelqu'un étant donné que nous devrions passer deux fois. Il en vient ensuite au décret dit « impétrants » et à la mise en œuvre de ce décret avec des cautionnements qui pourraient être récupérés ; il laisse la parole à Monsieur Cédric LECLERCQ.

Monsieur LECLERCQ explique que pour le moment on ne peut pas pratiquer ce cautionnement puisque que le contexte légal est en voie de formalisation.

Monsieur BALON conclut en parlant des éventuelles réclamations. Il y aura un dossier à faire, qui sera géré par un organisme qui doit encore être créé. A son avis, il y aura peut-être 1% des gens qui introduiront une réclamation, et 0,001% qui auront droit. Il ajoute que c'est déjà décourageant avant même qu'il soit publié, mais c'est tout de même mieux qu'avant puisque maintenant il n'y a rien.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

8. TRAVAUX COMMUNAUX - Tunnel sous voies rue du Vivat : prise en charge de certains travaux d'égouttage.

Monsieur MAGNUS rappelle que l'on va supprimer le passage à niveau à Stockem, et que ça avait déjà été expliqué auparavant par INFRABEL au sein du Conseil communal. Pour ce faire il faudra modifier l'égouttage de la voirie rue de la barrière avec un montant de 184.000 euros qui est prévu pour deux choses : 'la création de deux chambres de visite en béton armé d'une profondeur très importante et la création d'un nouvel égout afin de rattraper l'ancien égout qui est sur l'accotement'. Il dit qu'il faut faire appel à la société SOCOGETRA, avec laquelle INFRABEL travaille, car c'est beaucoup plus

facile ; c'est la raison pour laquelle on procède par procédure négociée sans publicité avec consultation d'une seule entreprise.

Monsieur BALON explique qu'INFRABEL a promis de faire une conférence de presse dans les prochains jours pour avertir les riverains qu'il sera encore difficile d'utiliser ce passage à niveau. Il rappelle que l'objectif d'INFRABEL est que le weekend du 15 août la liaison Arlon-Libramont soit fermée, et qu'un service de bus soit organisé. Il ajoute qu'ils ont besoin d'au moins 36 heures pour passer sous les voies avec le tunnel qui aura été préfabriqué, et permettre ainsi la circulation des trains de la SNCB. Il dit que le gros problème qu'il reste à résoudre et sur lequel on travaille fermement c'est que les 4/5 du village de Stockem, c'est-à-dire en gros à partir du chemin du Piélemrot (de l'école de Stockem jusque la fin du village de Stockem en direction d'Etalle), est raccordée sur un réseau d'égout qui passe exactement sous le passage sous voie. Il explique qu'il n'y aura plus de réseau d'égout pendant 36 heures, et qu'on étudie toute une série de solutions, par exemple, en essayant de prendre un petit pertuis pour des eaux claires, qui se trouve devant la gare et qui résout le problème des quelques maisons qui sont devant la gare. Il dit qu'il y a aussi la solution de travailler avec des cuves et une société qui viendrait les vider au fur et à mesure. Il dit qu'on en saura plus dans quelques semaines.

Monsieur TURBANG s'étonne un peu de la complexité de ce dossier, et dit que lorsque les représentants d'INFRABEL sont venus présenter le projet, tout était parfait, alors qu'aujourd'hui on est à plus de 36 heures de coupure d'égouttage pour tout le haut de Stockem, et qu'on peut considérer que de 36 heures on passerait rapidement à 3 jours et demi si problème on rencontre et qu'on ne savait pas forcément que le réseau d'égouttage passait exactement sous le tunnel sous voie, et s'étonne de la réaction d'INFRABEL par rapport à cela.

Monsieur BALON répond que les ingénieurs d'INFRABEL et nous-mêmes le savions depuis le début que cela passait rue du VIVAT et ce n'est donc pas une surprise. Il dit qu'il s'agit d'un problème qu'il faudra résoudre comme d'autres problèmes et que c'est pour cette raison que notre bureau d'études est associé à leur bureau d'études. Il rappelle qu'il y a un an on avait désigné le bureau d'études BGS afin qu'il travaille avec leur bureau d'études et qu'ainsi tout se fait en commun. Il explique qu'ils ont ressorti une ancienne loi lorsque le chemin de fer a été créé qui fait que malheureusement à l'époque, ce type de travaux reste à charge de la commune. Il dit que dans leur cahier des charges ils ont intégré nos problèmes, le point 1 les chambres de visites et le réseau d'égout avec tout ce qui va se prolonger rue du VIVAT, avec une réfection de la voirie et du trottoir en partie. Il dit que l'obligation pour nous était de passer par un marché public. Il dit que c'est la deuxième fois en quinze ans qu'on a pris cette formule et qu'on s'inscrit dans un marché public qui a déjà eu lieu et où on se greffe sur ce marché public. Il dit qu'il est impossible que deux sociétés différentes travaillent au même endroit à 7 ou 8 mètres de profondeur. Il ajoute que c'est la société SOCOGETRA qui a déjà été désignée il y a deux mois d'ici qui va faire un travail commun, et que la situation était connue, que l'on a essayé plusieurs solutions et qu'on les trouvera. Il dit que l'hésitation a été sur 'c'est à votre charge' et qu'on a remué pour qu'ils nous prouvent que c'est bien à notre charge.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/16-1189 et le montant estimé du marché "Réfection de la voirie et de l'égouttage Rue de la Barrière à Stockem", établis par l'auteur de projet, TPF Engineering S.A., Boulevard d'Avroy, 68 bte 0011-0013 à 4000 LIEGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 152.070,00 € hors TVA ou 184.004,70 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation d'une seule entreprise conformément à l'article 26, § 1, 1° f à la loi du 15 juin 2006.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015/20154015.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Proposition de dénomination de diverses voiries.

Monsieur TRIFFAUX explique les deux nouvelles dénominations. On propose « Rue Bois du Seigneur » pour la voirie qui dessert le parc d'activité économique mixte de Sterpenich, en souvenir d'un bois du Seigneur de Sterpenich qui autorisait ses citoyens à y ramasser du bois en échange de poules. Et pour le village de Fouches, il explique que la « rue de Lamicht » est un petit chemin perpendiculaire à la rue des Fours-à-Chaux et qui donne un toponyme local bien connu à Fouches, mais dont il ne connaît pas la provenance exacte.

Monsieur EVEN précise qu'il y a déjà une rue de Lamicht à Heinsch, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond qu'ils ont vérifié et qu'il n'y avait pas de rue de Lamicht au Collège ; Monsieur TRIFFAUX répond qu'elle n'est pas reprise dans sa liste.

Monsieur MAGNUS propose de reporter la partie concernant la « Rue de Lamicht » afin que l'on puisse vérifier. Il propose de garder uniquement le premier nom de rue « Rue Bois du Seigneur »

Monsieur MEDINGER signale qu'il a constaté que le commerce qui est installé sur le zoning a déjà affiché en grand l'adresse 'rue de Grass', et demande si ce n'est pas une adresse officielle.

Monsieur MAGNUS répond que non et qu'il la changera.

Monsieur TURBANG voudrait faire une petite remarque. Il dit qu'à Arlon il était coutume de donner à certaines rues de la commune le nom des anciens Bourgmestres, et il constate aujourd'hui qu'il y a deux Bourgmestres qui ne sont toujours pas repris dans les rues. Il précise qu'il s'agit de Monsieur SIMON et Monsieur GOFFINET. Il s'en étonne.

Monsieur TRIFFAUX ajoute que Monsieur MASSONET n'est pas repris non plus.

Monsieur TURBANG pense que ce serait intéressant de revoir cela également dans le cadre des jumelages, il voit que différents noms de rue portent les villes jumelées, mais il y a encore une ville qui s'appelait SULPHUR qui n'a jamais été reprise dans la liste des villes.

Monsieur PERPETE répond qu'il ne s'agit pas d'un jumelage officiel.

Monsieur TURBANG répond qu'il s'agit d'une simple question car il se rend compte que le nom de certains Bourgmestres ne sont pas repris dedans.

Monsieur TRIFFAUX dit que même au 19ème siècle, il y avait d'autres Bourgmestres qui n'ont pas été repris, comme par exemple ROSSIGNON, PRINTZ, RESIBOIS, tout comme au 20ème siècle avec Monsieur GOFFINET, Monsieur MASSONET, Monsieur SIMON, et précise que ce n'est pas nécessairement une tradition ou une obligation. Il ajoute qu'il y a plus de Bourgmestres qui n'ont pas de rues à leur nom que l'inverse. Il nomme aussi les rues Paul Reuter, avenue Numa Ensich Tesch. Et il ajoute que Pierre Hollenfeltz n'a pas de rue non plus mais qu'il y a le Docteur Hollenfeltz, même si il ne s'agit pas de la même personne. Il conclut que finalement ce n'est pas du tout dans ce sens-là qu'on a été jusqu'à présent.

Monsieur TURBANG voudrait savoir sur quels critères décide-t-on si tel Bourgmestre aura une rue et si tel Bourgmestre n'en aura pas.

Monsieur PERPETE dit qu'il faut remonter à TEDESCO pour qu'il nous le dise.

Monsieur TRIFFAUX dit qu'on n'est pas contre la proposition de Monsieur TURBANG. Il explique qu'il s'agit de propositions au Conseil communal, d'une petite commission informelle, dans laquelle il y a des historiens comme Pierre HANNICK ou Jacques CHAMPAGNE, et aussi des linguistes, etc... qui sont proposés. Mais il ajoute qu'on peut proposer aussi autre chose, s'il y a des propositions on peut les mettre sur papier et on sera toujours preneurs. Il dit qu'il y a parfois des groupes d'habitants qui proposent spontanément quelque chose. Il précise qu'il y a d'ailleurs eu un cas à Stockem dernièrement.

Monsieur TRIFFAUX précise que même si la rue n'est pas encore concrète ou terminée, il y a bien une rue Victor TEDESCO sur le plan.

Monsieur MAGNUS remercie tout le monde d'avoir participé à ces explications très historiques.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de baptiser la voirie qui servira la zone d'Activité Economique Mixte de Sterpenich « Rue du Seigneur ».

REPORTE le deuxième nom proposé pour le chemin n°34 perpendiculaire à la rue des Fours-à-Chaux à Fouches « Rue de Lamicht ».

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux - Rénovation de la rue du Bourg à Barnich. Approbation de la Convention de marché conjoint avec la S.W.D.E. pour le renouvellement des installations de distribution d'eau.

Monsieur MEDINGER voudrait faire un commentaire sur l'article 9 qui dit 'la SWDE s'engage à prendre en temps utile toutes les mesures requises pour disposer des crédits nécessaires'. Il signale qu'en tant que représentant de la commune d'Arlon à la succursale Lesse-Ourthe-Semois, les crédits sont là depuis 2014 parmi les programmes de tous les travaux. Il ajoute que tous les travaux qui étaient listés en 2014 sont effectués, mais malheureusement il reste toujours l'inscription à la rue du Bourg ; mais il dit qu'on ne va pas la laisser inscrite indéfiniment. Il insiste sur le fait qu'il faut que les dossiers suivent.

Monsieur BALON répond que les dossiers vont suivre, il y a eu une réunion avec Madame PARMENTIER qui nous a rappelé que les engagements fermes et définitifs devaient être pris avant le 1^{er} décembre 2016. Il ajoute que le dossier est transmis au pouvoir subsidiant et que ce dernier nous écrit lui-même qu'il doit prendre des engagements avant le 1^{er} décembre 2016. Il se dit que tout va bien et qu'on sera dans les temps.

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de marché conjoint entre la Ville d'Arlon et la SWDE pour le renouvellement des installations de distribution d'eau projeté par la SWDE à la rue du Bourg à Barnich.

11. BOIS COMMUNAUX : Cantonement d'Aywaille : Travaux forestiers en forêt bénéficiant de régime forestier - Exercice 2016 - Approbation d'un marché conjoint.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la proposition du DNF.

- Conformément à la procédure, de déléguer, dans le cadre de ce marché conjoint de travaux forestiers, les compétences au DNF, cantonnement d'Aywaille.

12. BIENS COMMUNAUX : Marais de Heinsch : Approbation de conventions de commodat et de déboisement avec une asbl environnementale portant sur des biens communaux.

Monsieur MAGNUS informe que Natagora nous avait proposé un droit d'emphytéose sur les biens inscrits ici. Finalement ils constatent qu'il ne faut pas faire de bail d'emphytéose mais plutôt un commodat, ce qui est un type de relation contractuelle. Il ajoute que cela différencie ces deux propositions, puisqu'avec un bail emphytéotique il fallait une autorisation du gouvernement alors que pour le choix du commodat il n'en faut pas.

Monsieur PERPETE répond qu'on avait déjà marqué un accord de principe fin 2014 et que cela a pris un certain temps pour que les documents juridiques soient rédigés. Il explique qu'on avait proposé un droit d'emphytéose sur une dizaine d'hectares, et finalement ils préfèrent une cession gratuite qui est un commodat pour la même durée. Il précise que c'est une durée de trente ans. Il ajoute encore qu'on aura des indemnités par rapport au déboisement qui va se faire sur 2ha60 et que nous allons recevoir 13.000 euros. Il dit que le bail de chasse qui existe sur une petite partie de cette surface-là est maintenu jusque 2019 et pourrait éventuellement être réadjudgé à ce moment-là. Pour la Ville cela ne change pas fondamentalement les choses, et il propose donc que nous marquions notre accord sur le projet de convention de commodat.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la convention de commodat rédigée par Maître BECHET, portant sur les biens communaux ci-après décrits, avec l'Asbl NATAGORA, portant sur les biens précités pour une durée de 30 ans :

ARLON - 6ème Division - Heinsch - Section D

- a) n° 1365 d'une contenance de 1 ha 61 a 30 ca
- b) n° 1366 d'une contenance de 3 ha 04 c 80 ca
- c) n° 1367 d'une contenance de 1 ha 22 a 30 ca
- d) n° 1369 d'une contenance de 1 ha 33 a 40 ca
- e) n° 1409 a d'une contenance de 2 ha 72 a 80 ca

soit une contenance totale de 9 ha 94 a 60 ca, sis en zone NATURA 2000 ;

- d'approuver la convention de déboisement moyennant le paiement d'une indemnité de 13 000 euros (5 000 euros l'hectare).

13. BIENS COMMUNAUX : Concession d'un droit d'emphytéose à une Intercommunale portant sur le bien communal sis rue de Seymerich (dans l'ancienne Caserne Léopold) à ARLON, cadastré Arlon - 1ère Division - Arlon - Section A - n°812 T (15 ca) : Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De concéder définitivement à ORES un droit d'emphytéose portant sur le bien communal suivant : ARLON - 1ère Division - ARLON - Section A - une contenance de 15 centiares (numéro récemment attribué 812 T P 0000) à prendre dans une parcelle sise au lieu-dit Rue Godefroid Kurth 2, actuellement cadastrée comme bâtiment scolaire numéro 812 R telle que reprise au plan de mesurage dressé le 19 octobre 2015 par BES Liège Sprl ;

- De fixer la durée du bail à 99 ans ;

- De fixer le canon annuel à 10 euros ; payable en une seule fois, à savoir

la somme de 990 euros représentant la totalité des redevances pour la durée du bail ;

- D'approuver toutes les clauses et conditions du projet d'acte ;
- De dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte ;
- De désigner le Comité d'acquisition du Luxembourg pour représenter la Ville d'ARLON dans l'acte à recevoir.

14. BIENS COMMUNAUX : Vente d'herbes sur pied pour la saison 2016, sur diverses parcelles communales : fixation des conditions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Collège communal à reconduire la situation des années précédentes sur les biens communaux ci-après :

- + le bien cadastré 3ème Division - Autelbas, Section G (Sterpenich) - « Langheck », une partie de 2 ha 20 a à prendre dans le n° 2 r.
- + le bien cadastré 4ème Division - Bonnert (section de Waltzing), Section D - n° 350 P 3 (6 ha 87 a 37 ca).
- + le bien cadastré 3ème Division, Section D (Autelhaut) - n° 640 d (1 ha 03 a + 1 ha 90 a).
- + le bien cadastré 4ème Division, Bonnert - Section A (Viville) - n° 537 (3 ha 06 a 70 ca).
- + les biens cadastrés 4ème Division, Bonnert - Section A (Viville) - n°s 580 A, 581 A et 582 M (2 ha 30 a).
- + le bien cadastré 4ème Division, Bonnert - Section A (Viville) - n° 550 (59 a 80 ca).
- + les biens cadastrés HARZE - Les Beolisses - n°s 212 b - c, 222 a et 222 d (2 ha 77 a 25 ca).
- + les biens cadastrés 1ère Division, Arlon, Section A, n°s 1336 c (50 a 03 ca) - 1336 d (45 a 78 ca) - 1337 d (1 ha 10 a 23 ca) et 4ème Division, Bonnert (section de Viville) - A - partie du n° 755 C (partie de 2 ha 50 a) - 754 a (49 a 70 ca) soit un total de 5 ha 5 a.
- + les biens cadastrés 4ème Division, Bonnert (section de Viville) - A - n° 755 C (+/- 2 ha) et 6ème Division, Heinsch (section de Schoppach) - C - n°s 2394 E, 2394 G et 2396 C soit un total d'environ 2 ha 70 a.

Fixe comme suit les conditions :

- 1) durée : du 15 mai au 31 octobre 2016.
- 2) le prix sera payable avant le 1er juin prochain à la Recette communale.
- 3) les occupants devront maintenir et conserver les bornes ; celles qui manqueraient devront être remplacées et un nouvel abornement sera réalisé à leurs frais.
- 4) aucune autre destination ne pourra être donnée à ces terrains communaux.
- 5) les occupants ne pourront en aucun cas mettre de la fumure ni procéder au nivellement des taupinières.
- 6) le Collège communal n'attribuera en aucun cas la récolte d'herbes sur pied à une personne qui s'est rendue coupable d'une infraction à caractère environnemental.
- 7) toutes ces conditions sont de rigueur.

15. BIENS COMMUNAUX : Vente à une société d'une bande de terrain non cadastré sise à front de la rue des Bruyères à Stockem : Décision de principe.

Monsieur MAGNUS attire l'attention sur le dessin qui est au dos du rapport au Conseil. Il précise que c'est entre le trottoir et la propriété, et il reste une petite bande qui n'est pas cadastrée, il dit que cela arrive

de temps en temps. Et ici c'est la société Immodek qui va devoir nous racheter ça pour un montant de 2.976 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de la vente de gré à gré, à la société Immodek, au prix de 2.976 €, de cette bande de terrain non cadastrée. Le projet d'acte sera soumis aux résolutions d'un prochain Conseil communal après l'enquête publique.

16. BIENS COMMUNAUX : Acquisition pour cause d'utilité publique d'un bloc de 12 appartements sis avenue du Galgenberg n°s 5 et 7 : Approbation du projet d'acte.

Monsieur PERPETE rappelle qu'on avait déjà marqué notre accord sur le principe il y a quelque temps, également aussi le temps que le Comité d'acquisition rédige l'acte. Il explique que nous allons acquérir ces 12 appartements-là pour 560.000 euros, ce qui reste très avantageux. Il dit que le but final dans un deuxième temps c'est de les revendre aux Habitations Sud Luxembourg pour qu'ils les rénovent. Il explique que dans un premier temps la ville les achète. Il ajoute que ce n'est pas la première fois que cela se fait, il revient une douzaine d'années en arrière et cite les deux blocs de douze appartements de la rue des Framboisiers, l'unique bloc de la rue des Buissons et les deux de la rue des Eglantiers. Il ajoute qu'en 2014, on a acheté deux blocs de douze à l'avenue du Galgenberg, mais un peu plus haut, et maintenant c'est le dernier, le plus bas, celui où il y avait dans le temps le magasin de CMC. Il dit que celui-là est un peu plus cher car il est un peu plus grand et que c'est pour cela qu'il est de 560.000 euros (estimation du Comité d'acquisition) au lieu de 500.000 comme les autres. Il précise que pour les deux blocs de la rue des Framboisiers et celui de la rue des Buissons, l'opération est déjà finalisée car ils ont été revendus aux Habitations Sud Luxembourg qui est subsidiée par la Région Wallonne pour pouvoir le faire, et qu'ils ont été rénovés. Il dit que si on suit l'ordre chronologique des achats, l'étape suivante serait ceux de la rue des Eglantines. Cela devrait pouvoir être inséré dans un prochain plan communal du logement pour pouvoir obtenir les subsides. Et après on pourrait alors revendre ces deux-là aux Habitations Sud Luxembourg afin qu'ils les rénovent pour les louer ensuite. Il dit qu'ensuite on ferait la même chose pour les trois blocs mais que cela se ferait sur plusieurs plans communaux de l'avenue du Galgenberg. Il dit qu'on a eu l'occasion d'acheter pour un prix favorable douze appartements qui sont dans un état correct, et que l'acte sera signé au mois de mars. Il ajoute qu'il faudra après faire le nécessaire pour entrer en possession, car il y a une forte demande de logements et ce serait malheureux de laisser des logements vides trop longtemps. Il dit qu'on adopte vis-à-vis des occupants actuels la même politique que précédemment, c'est-à-dire qu'on estime que c'est à l'OCASC à reloger les anciens militaires pensionnés, et en ce qui concerne les civils qui se sont trouvés là, on les conserve comme locataires. Il pense qu'il y a huit appartements de libres et quatre ou cinq occupés qui vont rester là. Il dit qu'il n'y aura pas de gros problèmes pour les occupants actuels civils, ni pour les autres puisque là c'est l'OCASC qui s'en occupe.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'on est obligé de tendre vers les 10% de logements publics. Il ajoute que si ce n'était pas nous qui les achetions mais le privé ce pourcentage diminuerait. Il dit que nous arrivons de cette manière à maintenir le pourcentage de logements publics par rapport à ce que nous avons. Il pense aussi aux taux d'intérêts que nous avons pour l'instant, et que l'investissement dans l'immobilier, même dans le logement social, reste un investissement de qualité, surtout au prix où on l'achète. Il trouve que c'est un bon investissement financier pour la commune. Et pour cause, quand il voit se qui se passe actuellement avec le placement de l'argent en banque et la responsabilité de ces banques et de ceux qui y placent leur argent, compte tenu de la nouvelle loi qui est passée le 31.12.2015, il se dit que l'investissement brique est un investissement qui a et qui garde toute sa valeur.

Monsieur PERPETE rajoute que pour ceux qui se soucient des contraintes budgétaires et des balises que le Ministre FURLAN met aux communes, notamment en termes d'investissements, ce n'est pas comptabilisé dans notre droit de tirage à emprunter car c'est un investissement qui génère des recettes locatives. Il ajoute que de ce point de vue-là ça ne joue pas sur notre droit d'emprunter.

Monsieur TURBANG remercie Monsieur PERPETE pour ses explications, et demande à combien de pourcents nous sommes actuellement, étant donné qu'on a dit qu'on essayait de se maintenir à 10%. Il voudrait savoir si on est déjà à 10% de logements sociaux ou bien si on n'y est pas encore, même après cette acquisition.

Monsieur PERPETE dit qu'on n'est pas d'accord avec les chiffres tels qu'ils figurent parfois dans les documents de la Région Wallonne et que c'est chaque fois comme ça. Il explique qu'il y a quelques temps La Meuse a publié en première page 'le scandale dans le logement social', et qu'aucun des chiffres pour le Luxembourg n'était juste. Il ajoute qu'on mettait pour les Habitations Sud Luxembourg 185.000 €, que c'était passé au Conseil d'administration un peu avant et que ces chiffres-là n'étaient pas justes. Il dit que les Habitations Sud Luxembourg fulminaient et que lui il relativisait en se disant qu'il valait mieux ne rien dire, sinon ce serait pire puisque c'est à eux à vérifier leurs informations, mais qu'ils ne le font pas. Il dit que c'est la même chose lorsqu'on reçoit, au moment où on doit élaborer les plans communaux du logement, les chiffres qu'on nous attribue du logement. Et contrairement à ce que certains croient, les 10% ne sont pas des logements sociaux mais des logements publics, ce n'est donc pas la même chose. Il explique que par exemple les logements de l'OCASC n'auraient pas été comptabilisés à l'époque dans les logements sociaux, mais plutôt dans les logements publics. Il dit qu'on pense être autour de 8,5 % mais que dans les chiffres que l'on reçoit de gauche et de droite cela varie toujours. Il précise que c'est un pourcentage qui a tendance à diminuer, car pendant que c'est la croix et la bannière pour acheter douze appartements ici, ou pour en construire dix comme au coin de la rue Saint-Dié et de la rue de Neufchâteau, on délivre combien de permis pour des appartements privés ? Des centaines sur la même période ! Il ajoute qu'on a ici douze logements. Si jamais il y a 130 permis accordés pour du privé, ce qui est à souhaiter, alors on recule, et à la fois il y en a plus en nombre mais moins en pourcent. Il dit qu'il y a un signe de vitalité quelque part du secteur immobilier sur la Région d'Arlon, mais que si on avait plus de moyens publics on serait contents mais ce n'est pas le cas.

Monsieur BIREN demande quelle est la sanction que la Région Wallonne applique lorsque l'on n'atteint pas le pourcentage voulu.

Monsieur PERPETE répond qu'ils voulaient toucher à un certain moment à certains paramètres du Fond des Communes.

Monsieur BIREN trouve cela un peu vicieux.

Monsieur PERPETE explique qu'il y a des gens qui ne veulent pas de logements publics sur leur territoire, par exemple ils disent qu'il n'y a pas de besoin. Il dit qu'il y a des communes qui ne possèdent aucun logement social, qu'il y a des projets mais qu'à une époque on rentrait des projets en zone agricole et que le Ministre finissait par refuser de subsidier. En effet, certains pensent que logement social veut dire 'problèmes', CPAS et délinquance etc... Il dit qu'il y en a qu'il ne faut pas pousser beaucoup pour expliquer pourquoi ils n'en veulent pas ou très peu. Il ajoute qu'à Arlon, depuis les années 70, on a fait un effort constant, quelles que soient les Majorités. Il ajoute qu'on le fait de bon cœur car c'est le rôle d'une ville à vocation régionale. Il trouve que ce qui est agaçant, c'est que certaines communes voisines et cpas, avec des Bourgmestres de toutes couleurs, y compris Socialiste, ont pour premier réflexe de dire à leurs habitants en difficulté qu'ils n'ont pas de logements de transit ni de logements d'urgence, et de renvoyer ces gens sur ARLON systématiquement. Il dit que

ceci était vrai jusqu'il y a peu parce que les choses changent, comme à Habay, Saint-Léger, Attert, Martelange, Etalle, toutes couleurs... Il ajoute que maintenant ils se lancent dans certains projets car certaines communes ont bien évolué, comme Saint-Léger, Etalle et même Attert et Martelange qui sont amenées à bouger. Mais lorsqu'il voit que ces communes n'ont quasiment pas de logements sociaux, ce qu'ils proposaient de faire c'était des logements à vendre, cela veut tout-de-même dire qu'on n'est pas pressé d'accueillir des locataires sociaux.

Monsieur GAUDRON demande si au niveau des sanctions, Monsieur PERPETE a évoqué le fait que de plus en plus, certaines communes qui n'avaient pas vraiment l'envie, se mettent soudainement à avoir une envie. Et une des raisons qui les poussent à avoir envie maintenant c'est que si jusqu'à présent il était prévu uniquement des incidences financières pour les communes qui faisaient développer des logement sociaux ou publics, maintenant il y a aussi le bâton qui a été sorti par l'ancien ministre du logement avec des sanctions entre les communes qui n'ont pas de logements de transit et les communes qui ne se mettent pas en route vers les 10%. Il rappelle que Monsieur le Bourgmestre a évoqué les enjeux financiers et que cela pouvait être de bons investissements que d'investir dans le logement public, et il le rejoint tout-à-fait là-dessus et voudrait même rajouter un élément : il dit qu'on sait que si les communes passent la barre fatidique des 10%, il y a un impact sur le Fonds des communes, donc on n'est pas dans le cadre actuellement de la sanction pour ceux qui ne l'auraient pas. Mais si on est au-dessus des 10 % il y a un enjeu au niveau du Fonds des communes qui est très important. Il pense que ce serait intéressant au niveau du collège d'avoir une analyse financière qui soit portée pour voir quels seraient les gains pour la Commune dans le cas du passage où on serait au-dessus de ces 10% à refléter par rapport à l'ampleur de l'investissement qui est important également.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'il y avait déjà un investissement de prévu à l'angle de la rue Saint-Dié avec la rue de Neufchâteau, là où il y a une friture pour l'instant, et dit qu'on n'arrête pas d'investir et d'encourager les Habitations du Sud Luxembourg à le faire avec nous.

Monsieur PERPETE croit que ce seuil des 10% est quelque chose qu'il faudra revoir et changer. Il croit qu'il devrait plutôt encourager et pénaliser les communes en fonction des logements supplémentaires publics qui sont amenés. Il pense que l'on veut nous freiner et refuser des logements privés pour pouvoir garder ou augmenter le pourcentage car c'est cela la seule solution. Il dit que si on voulait vraiment garder notre pourcentage ou l'augmenter du logement public, comme on n'en a pas les moyens et qu'on ne nous les donne pas pour pouvoir faire beaucoup plus, la seule manière serait de dire que le privé restera bloqué aussi, ce qui serait aberrant. Il explique que les autres solutions sont mauvaises, car on a des terrains communaux en zones rouges dont la plupart ne sont pas vraiment lotis ou équipés, et que certains le sont et d'autres pas. Il ajoute que si on fait cela on a le choix entre deux mauvaises solutions, que ça a été expérimenté dans les années 1995-2000 et qu'on a vu ce que ça donnait. Il explique : « on veut mettre des terrains à disposition d'une tranche de la population qui n'aurait pas accès au marché privé. La Ville équipe et en fait quelque chose de correct et d'ambitieux, et on arrive à un prix par parcelle que la clientèle que l'on vise ne saura absolument plus payer, surtout depuis les quinze ans passés avec l'augmentation vertigineuse des coûts de construction. Effectivement le coût de la construction a tellement augmenté que cette population ne saurait plus payer et même en leur donnant le terrain ils ne sauraient pas construire dans les gabarits prévus. Donc soit on se dit qu'on est sociaux, on veut que les gens accèdent à la propriété, donc on leur vend moins cher que le prix du marché, cela nous coûte un million l'équipement, il y a dix parcelles, on ne leur compte que 50.000 euros au lieu de 100.000 euros et tous les contribuables paieront pour que dix ou quinze personnes accèdent à la propriété très bien équipée avec de bons gabarits très ambitieux, mais est-ce normal ? Ou bien on va dire, ça coûte 100.000 euros par parcelle, donc la parcelle est de 100.000 euros plus le prix du terrain,

donc la population que l'on voulait aider ne sait déjà pas louer donc ne saura pas non plus construire ni acheter. Si c'est pour faire cela pour des gens qui ont des revenus convenables et qui pourraient eux le faire, ce n'est pas non plus ceux-là qu'on vise. Donc gardons l'argent public pour les autres. C'est bien cela qui nous pose problème. Par exemple à l'époque de Monsieur LARCIER, il y avait un beau projet, mais entre le moment où on le décide et le moment où on le réalise les coûts de construction ont augmentés. Certains auteurs de projet ont vu trop grand, les règlements ont été mis à un niveau tel que les gabarits sont beaucoup trop cher, donc la cible ne sait plus suivre, et aujourd'hui ce serait encore plus vrai. Il faut donc faire attention au prix. C'est bien de pouvoir limiter les prix de l'immobilier à un moment donné mais il faut quand même savoir que derrière les propriétaires immobiliers il y a aussi des gens qui jouent un rôle important en matière de logements, en matière d'urbanisme, de rénovation et de dynamisme de la ville, il ne s'agirait pas non plus d'inonder brusquement le marché et de jouer les apprentis sorciers, ce sont des matières délicates. Il dit qu'il croit aux communautés Land Trust, tout comme à Louvain, où la propriété du terrain reste publique car les occupants ne doivent pas l'acheter, il suffit de construire et d'être occupant pour 90 ans. On nous a tellement fait miroiter des nouvelles formules qui allaient bien marcher, telles que des partenariats publics privés en matière de logement qu'on a dû arrêter aussi bien à Aubange qu'à Arlon, qu'on attend que cela fasse ses preuves. Ce serait peut-être une formule qui fonctionnerait dans quelques années. C'est un simple avis et c'est ce à quoi il croit ».

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il y a de quoi avoir peur car dans certains pays on est avec des prêts à 30, 40, 50 ans et on parle même de sauter les générations, on se demande où on va, alors que lorsque nous étions jeunes on hésitait à emprunter entre 15 et 20 ans, on en est plus là aujourd'hui. Voilà une évolution de la société conclut-il.

Monsieur GAUDRON demande si dans cette analyse le coût est important et si on va dans une optique de faire tout en propre au niveau de la Commune d'Arlon pour atteindre ce seuil des 10%. Il ajoute qu'il faudrait voir si le raisonnement reste le même en connaissance de l'impact que cela pourrait avoir sur ce qu'on touche du Fonds des communes.

Monsieur PERPETE répond que ceux-ci pourraient être revus et que c'est quelque chose d'aléatoire. Il constate que sur Arlon il y a une forte demande de logements, ainsi qu'une forte offre de logements. Mais par contre l'offre est là et la demande est ici. Il dit que l'offre est là avec des maisons et appartements d'un certain prix et qu'il y a beaucoup de gens qui cherchent à se loger, à louer et si possible acheter ; mais que les deux ne se rencontrent pas facilement. Il croit que si de vrais promoteurs, et non pas la Ville, décidaient d'investir assez massivement dans des logements 'moyens', des logements de gamme intermédiaire, on pourrait et on devrait les aider, car ce sont des gens qui ont des reins solides, des gens du métier. Il pense qu'on devrait alors leur mettre des parcelles à disposition afin qu'ils en fassent des logements, que ça correspondrait à la vraie demande. Il propose même des primes qui serviraient à se lancer sur un projet ambitieux mais réaliste, avec des opérateurs de la Région, de la Province. Il pense que ce serait une bonne idée. Il dit qu'il y a des demandes pour le haut de gamme et qu'il y a des besoins pour la moyenne gamme. Il croit que ce n'est pas une mauvaise affaire pour les promoteurs et les investisseurs car il faut qu'ils gagnent leur vie sinon ils ne viendront pas. Il explique que nous, on a du terrain et qu'eux, ils ont des capitaux. Il devrait y avoir moyen de faire des choses sans que ce soit nécessairement des logements sociaux mais que ce soit des logements abordables, au prix du marché ou un peu en-dessous, mais pas des choses à 280.000 ou 350.000 euros car cela concerne seulement une partie des gens. Il dit que la ville autorise évidemment ces constructions-là, et c'est bien pour ces gens-là ; mais il ajoute qu'il y a d'autres besoins, qu'on ne sait pas rencontrer avec les moyens publics et qui ne sont pas suffisamment investis par certains milieux privés. Il pense qu'on devrait mieux discuter des besoins et croit que s'ils étaient bien menés, ils seraient sûr de les vendre.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir au prix de 560 000 euros le bloc de 12 appartements ci-après décrit :

ARLON - 1ère Division

1. La parcelle cadastrée en nature de maison « Avenue du Galgenberg 5 » cadastrée Section A numéro 1350 H 15 pour une superficie de 11 ares 24 centiares.

2. La parcelle cadastrée en nature de maison « Avenue du Galgenberg 7 » cadastrée Section A numéro 1350 K 15 pour une superficie de 05 ares 26 centiares.

APPROUVE le projet d'acte rédigé par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau.

DESIGNE le Comité d'acquisition du Luxembourg pour représenter la Ville d'Arlon dans l'acte et pour la passation de l'acte.

17. BIENS COMMUNAUX : Rue du Vélodrome : Création d'un bassin de rétention des eaux bouseuses : Acquisition d'une emprise appartenant à une société.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir, pour cause d'utilité publique en vue de la création d'un bassin de rétention des eaux boueuses, au prix de 5.000 euros le bien suivant : ARLON -1ère Division - ARLON Section A ; une emprise de 11 a 11 ca à prendre dans la parcelle cadastrée n°1764 / 03, propriété de la Société Wallonne du Logement à Charleroi.

18. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Création d'une voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation introduite par M. Filippo MILANO domicilié cité Schmiedenacht, 19 à L-1493 Sanem sur un terrain sis Drève des Espagnols, cadastré Arlon 4ème Division section C n°606r, 625b, 614b, et 627.

Monsieur MAGNUS précise qu'initialement ils avaient d'abord demandé la création d'un nombre de 36 lots à la Drève des Espagnols à Frassem, pour revenir maintenant à 22 lots.

Madame GOFFINET explique que le dossier passe en vertu du décret voirie, c'est-à-dire qu'il y a la création d'une nouvelle voirie. Par le passage au Conseil communal, on fixe les limites de cette nouvelle voirie. Elle dit qu'il y a eu plusieurs réclamations mais il n'y en a qu'une qui porte principalement sur la voirie. Elle ajoute que nous avons pris en compte l'avis de la DST et de la zone de secours, et que par rapport à l'enquête publique quand elle a été initiée, on a demandé à ce que la densité soit revue à la baisse. Elle dit que 22 lots c'est ce qui correspond à ce qu'il y a dans le quartier puisqu'on a entre 20 et 25 lots à l'hectare dans ce quartier.

Monsieur SAINLEZ demande en quoi consiste l'avis favorable conditionnel de la zone de secours.

Madame GOFFINET demande si c'est pour la DST, ce à quoi Monsieur SAINLEZ répond pour les deux.

Madame GOFFINET explique qu'en ce qui concerne la DST, les parties voiries qui étaient faites en pavés béton reposaient sur une couche de béton imperméable et qu'il a été suggéré que la fondation soit en béton poreux de la même épaisseur pour une question de ruissellement des eaux pour diminuer l'impact et prévoir plus régulièrement des drains à plusieurs échelles.

Elle explique que pour les pompiers, il s'agissait d'une question de largeur de bout de voirie puisqu'on urbanise ici qu'une partie de l'ensemble du terrain. Elle ajoute que dans le futur, si toute la zone est urbanisée il y aurait une autre sortie qui se ferait sur la rue de la Cova. Mais pour ce lotissement-ci il faudrait que les camions pompiers puissent passer et il y aurait un problème de gabarit si on s'en tenait au début du projet, et ils ont donc demandé qu'on en tienne compte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la création d'une voirie communale au départ de la Drève des Espagnols. Cette mention sera portée aux conditions du permis d'urbanisation qui sera délivré par le Collège communal.

19. SERVICE INFORMATIQUE : Acquisition de huit licences pour l'utilisation du logiciel Microsoft Office.

Madame NEUBERG précise que c'est l'acquisition de licences dont 6 standards et deux professionnelles.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir, via la centrale d'achat de la Province de Luxembourg, 6 licences Microsoft Office Standard 2016 et 2 licences Microsoft Office Professional Plus 2016, pour la somme totale de 3.095,01 € TVA comprise auprès de la société COMPAREX Software Belgium BVBA - Buro & Design Center, Suite 315, Esplanade 1, Box 3 à B - 1020 BRUXELLES, adjudicataire du marché provincial. Cette dépense est à imputée à l'article 104/742-53 "Achats de matériel informatique" du budget extraordinaire de l'exercice 2016.

20. CIMETIERES COMMUNALES : Approbation des concessions de sépultures 2014/2015.

+ + +

Mme Marie NEUBERG, Conseillère communale, sort de séance

+ + +

Madame GOFFINET précise que chaque année les dossiers de concessions passent au Conseil communal et qu'apparemment au mois de décembre on a oublié de faire passer le point sur les concessions de 2015. Elle informe qu'en 2014 on était à 39 concessions sur Arlon, et qu'on a donc un peu augmenté.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve comme suit les concessions des sépultures accordées pour l'année 2014 sur le territoire de la Ville d'Arlon :

Arlon : 39 concessions, soit 23.762,50 €
Sections : 21 concessions, soit 8.350,00 €
TOTAL ARLON ET SECTIONS : 32.112,50 €

Approuve comme suit les concessions des sépultures accordées pour l'année 2015 sur le territoire de la Ville d'Arlon :

Arlon : 52 concessions, soit 24.275 €
Sections : 21 concessions, soit 9.100 €
TOTAL ARLON ET SECTIONS : 33.375 €

21. PERSONNEL COMMUNAL : Obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Monsieur MAGNUS précise qu'il s'agit d'une information sur le nombre de travailleurs handicapés que nous avons et ajoute que nous sommes dans les

normes puisque théoriquement nous devrions avoir 8,83 handicapés sur 100 et que nous avons 9,96.

Monsieur PERPETE ajoute que la loi prévoit que tous les deux ans il faut informer le Conseil communal de la situation des travailleurs handicapés au sein du personnel communal. Il ajoute que nous avons une personne en plus que ce que la loi exigerait, ce qui est bien. Il dit aussi que cela nécessite certaines adaptations, y compris pour les collègues où c'est un peu différent comme environnement, mais que nous allons continuer dans ce sens-là.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur le fait que le nom a changé et que ce n'est plus l'AWIPH mais l'AVIP, et demande à Monsieur LECLERCQ de changer cela.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport concernant la situation de l'emploi de travailleurs handicapés et du respect des obligations en la matière.

22. FABRIQUES D'EGLISES - Fabrique d'église de WALTZING : Approbation de la modification budgétaire exercice 2015.

Monsieur MAGNUS précise que c'était encore du temps de Monsieur MITRI et dit qu'il a donné l'autorisation à Waltzing de vendre cette partie de terrain.

Monsieur MITRI répond que ce n'est pas à l'Echevin de donner l'autorisation mais surtout à l'Evêché. Il dit qu'ici c'est une très ancienne histoire concernant la Fabrique d'église et le village de Waltzing puisqu'un terrain a été légué et donné à la Fabrique d'Eglise par une certaine dame en 1964. Il explique qu'ensuite ce terrain a été loué pour une somme modique et la Fabrique d'Eglise faisait entrer cette somme dans leurs recettes et la présentait dans les comptes chaque année. Mais c'était l'équivalent de 300 francs belges, ce qui n'est pas très intéressant. Il dit qu'un habitant de Waltzing serait intéressé de l'avoir comme terrain agricole, et pour cette raison une demande a été introduite depuis quelques années auprès de l'Evêché. Il ajoute que c'est extrêmement difficile d'avoir leur accord, cela a duré presque dix ans pour l'avoir. Il explique que cet accord est conditionné et que cette somme ne peut être utilisée que pour le rachat éventuel d'un autre terrain. Il confirme qu'il a été vendu pour cette somme qui entre dans les recettes de la Fabrique d'Eglise, et que ce sera présenté aux comptes comme recette et n'influencera en rien l'équilibre budgétaire.

Monsieur MAGNUS remercie donc l'Evêché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve comme suit la modification budgétaire de la fabrique d'église de WALTZING exercice 2015.

	RECETTES	CREDIT ANTERIEUR	MONTANT DE LA MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
II	22. Vente de biens (terrains)			
		0,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
	TOTAUX RECETTES	0,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
	DEPENSES	CREDIT ANTERIEUR	MONTANT DE LA MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
II	53 Placement capitaux	0,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
	TOTAUX DEPENSES	0,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €

23. FINANCES COMMUNALES : Ratification du subside accordé à l'asbl « GARISART TENNIS » pour l'organisation de son tournoi.

Monsieur MAGNUS explique qu'ils avaient organisé un tournoi il y a quelques mois et que c'était passé au Conseil pour en avertir les Conseillers communaux. Il avait été conclu de repasser devant le Conseil communal une fois qu'on avait reçu tous les documents, et ceci afin de le liquider.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la liquidation de la subvention prévue au budget ordinaire de l'exercice 2015 en vue de permettre à cet organisme de fonctionner et remplir ces objectifs.

24. FINANCES COMMUNALES : Remboursement du précompte immobilier à diverses asbl pour l'année 2015 (partie 2).

Monsieur MAGNUS rappelle que, comme chaque année, on rembourse le précompte immobilier aux asbl qui présentent un intérêt public, et dont la liste figure ci-dessous.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement des précomptes immobiliers 2015 suivants:

1 .ASBL LES ECUREUILS DE HEINSCH: Rue des Écureuils, 15 à 6700 Arlon. (1.749,40 €)

2. ASBL L'UNION - société de fanfare et cercle culturel : Rue de l'Union, 23 à 6700 Arlon. (1.063,71 €)

3. ASBL GROUPE DE RECHERCHES AERIENNES DU SUD MUSEE D'AUTELBAS : Waltzing, rue du Rhin, 56

à 6700 Arlon (196,17€)

4. ASBL ROYAL JEUNESSE FREYLANGEOISE : Freyrange, Avenue Pforzheim, 7 à 6700 Arlon (1.217,54)

- Que les subventions sont engagées sur l'article 762/332-02 pour un montant de 2.477,42 € et sur l'article 764/33202-02 pour un montant de 1.749,40 €.

25. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Ecoles communales maternelles et primaires : Accueil des enfants des demandeurs d'asile : point de la question.

Monsieur MAGNUS voudrait féliciter la manière dont les choses se passent sur le site de Stockem, après un début un peu difficile, il y a maintenant des contacts réguliers avec les responsables de la Croix-Rouge, au niveau provincial et au niveau du site. Il dit qu'ils sont venus nous rencontrer et qu'ils ont expliqué tout ce qu'ils mettaient en œuvre pour faire en sorte que les choses se passent le mieux possible à Stockem. En ce qui concerne la Police nous n'avons pas relevé d'augmentation de la délinquance ou autre sur Arlon ces derniers mois. Il dit que nous savions que l'on pourrait faire face avec les moyens que la Croix-Rouge a pour l'instant, même si elle en voudrait encore plus. Mais il dit que néanmoins, au niveau de la sécurité, on reste toujours avec cette même difficulté. Il ajoute que si demain il y a une manifestation importante là-bas on ne sera pas capable de faire face à toutes les nécessités en matière de sécurité. Il explique que nous avons écrit pour demander de réduire un peu le nombre de demandeurs d'asile et qu'on a simplement reçu un accusé de réception disant qu'on prenait bonne note de notre demande. Il précise que les choses avancent au niveau de la répartition, ce qui était d'ailleurs des arguments que nous

avons mis en avant ; la répartition au sein de l'Europe, mais aussi au sein de notre Belgique et au sein de la Région Wallonne des différentes places des demandeurs d'asile, on voit que les mesures sont prises pour que ces décisions soient effectivement mises en application. Il dit qu'il faut espérer que lorsqu'elles seront mises en application la pression sur Arlon diminuera, et ce ne sera que plus positif pour la Croix-Rouge qui gère le site, et surtout pour les résidents qui y sont. Il ajoute que d'après les derniers chiffres ils sont au nombre de 778, mais qu'il y en aurait 20 qui devraient encore arriver, il précise que nous ne sommes pas au nombre maximum. Monsieur MAGNUS passe la parole à Monsieur l'Echevin TRIFFAUX pour aborder le sujet des enfants.

Monsieur TRIFFAUX rappelle qu'il avait dit qu'il reviendrait devant le Conseil avec des chiffres et des dates précises suite à la question de Monsieur SCHUSTER. Il explique que c'est le mardi 24 novembre qu'il a pris l'initiative de réunir les trois pouvoirs organisateurs et les directions des 21 écoles fondamentales d'Arlon, puisque les demandeurs d'asile allaient arriver. C'était imminent à ce moment-là, et tout le monde s'est mis autour de la table pour réfléchir à ce qu'on allait faire et si on allait faire quelque chose tous ensemble ou pas. Il informe qu'à l'unanimité ils ont décidé d'être solidaires et de participer à l'accueil et à la scolarisation de ces enfants. Ils se sont mis d'accord sur une répartition des enfants dans toutes les écoles du grand Arlon, même les plus petites et celles des villages des plus éloignés, et cela compte tenu de la taille des écoles et des places disponibles ainsi que des situations existantes dans les classes. Il dit que la Croix-Rouge qui participait à la réunion, qui avait accepté qu'elle se déroule à son siège provincial, nous a promis de nous apporter une aide logistique. Il dit qu'on a aussi décidé de faire un communiqué pour tous les parents des enfants qui fréquentent les 21 écoles, il a été distribué le 27 novembre. Ce communiqué a été signé par Charly MALVAUX, Président du P.O. de l'ISMA, par Patrick THIRY Administrateur du P.O. Comité scolaire de Saint-Martin (qui regroupe l'école Saint-Bernard, l'INDA et l'école maternelle libre de Sterpenich), et par Françoise DELHAYE qui était à ce moment-là la préfète de l'Athénée Royale d'Arlon, ainsi que par lui-même en tant qu'Echevin de l'enseignement P.O. des écoles communales. Il dit que tous les parents étaient informés et que trois jours plus tard le lundi 30 novembre ils ont commencé à accueillir les enfants dans les écoles au fur-et-à mesure qu'ils arrivaient à Arlon. Il précise qu'un peu avant la mi-janvier 2016 nous étions à 104 enfants accueillis dans les écoles fondamentales, qu'il y en avait 29 dans le maternel et 75 dans le primaire. Il ajoute qu'ils avaient décidé de les répartir car ils pensaient que c'était mieux de procéder de cette manière plutôt que de faire des classes spéciales pour eux. En effet, tout d'abord du côté pratique, il faudrait une infrastructure et un encadrement que nous n'avons pas, et au niveau humain et de l'intégration on pensait que c'était mieux de faire comme cela. Il ajoute qu'au Grand-Duché de Luxembourg ils ont décidé de procéder de la même manière. Il dit que cela se passe très bien et qu'on n'a pas de mauvais échos ni des enseignants, ni des directeurs d'école, ni des parents et que dans l'ensemble c'est vraiment très positif. Il explique qu'à la mi-janvier, la Fédération Wallonie-Bruxelles a publié une circulaire qui reprenait des noms de nouvelles communes qui accueilleraient des centres pour réfugiés depuis un ou deux mois, et qu'il y avait Arlon dedans. Il dit que ces communes étaient autorisées à émarger au dispositif DASPA, (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo Arrivants) et que ce n'est pas un nombre d'heures supplémentaires pour les enseignants mais plutôt un dispositif avec des heures. Il ajoute qu'Arlon pouvait le demander, on avait quelques jours pour le faire. Il informe que c'est le jeudi 21 janvier, après qu'ils se soient tous réunis à nouveau avec les trois P.O. et les 21 Directions autour de la table à l'Hôtel de Ville, qu'ils ont envoyé une demande à la Fédération Wallonie Bruxelles; ils ont rentré un dossier demandant la création de deux DASPA, en précisant qu'il s'agissait d'une nécessité absolue pour mieux intégrer ces enfants dans notre système scolaire. Il explique pourquoi deux DASPA : « Il y a avec un DASPA une charge de travail administrative assez lourde et on a pensé que c'était mieux de diviser cette charge en la reportant sur deux écoles porteuses plutôt que d'avoir une seule école porteuse parce que dans le DASPA

on a une école porteuse et les autres écoles qui sont les écoles partenaires ». Il ajoute qu'on voulait ainsi diviser la charge de travail, ce qui était la principale préoccupation, il y a également un conseil d'intégration à mettre en place avec toutes les écoles et on pensait que c'était plus simple si on divisait cela en deux. Il explique qu'ils ont fait deux groupes et qu'ils ont pris la décision de mélanger les trois réseaux dans les deux groupes. Il y a un DASPA qui est le numéro un et où l'école porteuse était l'école du Galgenberg avec écoles partenaires l'ISMA, Saint-Bernard, Stockem, Freylange, Fouches, Toernich, Schoppach, Sterpenich etc... et un deuxième DASPA où l'école porteuse était l'INDA avec l'Athénée, l'Ecole communal du Centre, les écoles communales de la rue de Neufchâteau, des Lilas, de Weyler, de Waltzing, de Frassem etc... Voilà les deux groupes qui avaient été formés et qui étaient les deux demandes qui ont été formulées à ce moment-là. Il informe que ce dossier a été soumis au Conseil général de l'enseignement fondamental ordinaire à Bruxelles le 26 janvier 2016 et aurait reçu un avis positif. Il continue : « Il a ensuite été transmis au Gouvernement. La nouvelle est tombée fin janvier - début février mais pour un seul DASPA seulement et c'est celui où l'école porteuse est l'INDA qui a été choisi. On nous a dit que la réglementation prévoyait un seul dispositif DASPA par commune accueillant un centre pour réfugiés. On estime que vu le nombre d'enfants très important, peut-être même qu'on est la commune qui en a le plus, il aurait bien fallu deux dispositifs. On nous a donné ce DASPA avec 24 périodes, ce qui correspond à un seul enseignant, donc on était un peu déçu à ce moment-là. Le DASPA tel qu'il existe en ce moment est un dispositif qui a certainement son utilité mais qui n'a pas été créé pour faire face à un phénomène de cette ampleur-là, et pour faire face aussi à une association de différents pouvoirs organisateurs, il faudrait le changer. D'ailleurs Madame la Ministre a décidé qu'elle allait le réformer effectivement, puisqu'on est confronté à des situations qu'on n'a peut-être pas connues jusqu'à présent. Il faudrait un dispositif qui accorde une aide proportionnelle au nombre d'enfants demandeurs d'asile, ceci est très important. Effectivement, certaines communes qui ont six ou sept fois moins d'enfants demandeurs d'asile ont reçu aussi un DASPA avec 24 périodes. Il faudrait également que l'on ne soit pas coincés avec une école porteuse qui, elle seule peut engager les enseignants, car on est dans une situation actuellement où l'INDA elle seule, peut engager les enseignants, même s'ils vont travailler dans des écoles communales ou à l'Athénée, mais il faut leur ancienneté à l'INDA. Seulement, cela peut poser des problèmes techniques qui sont difficiles à expliquer. Il s'agit donc d'un dispositif à réformer. Nous nous sommes remis tous autour de la table et nous avons fait un nouveau courrier le 05 février puisqu'on nous disait qu'ils comprenaient que 24 périodes ce n'était pas suffisant et qu'on pouvait demander des périodes complémentaires. Nous avons donc écrit au Ministère et à la Ministre en lui disant qu'on regrettait de ne pas avoir eu les deux DASPA et que néanmoins, afin d'offrir à chaque enfant les mêmes chances d'insertion, les neuf écoles qui avaient introduit le projet qui n'a pas été retenu, souhaiteraient intégrer le seul DASPA unique qui a été accordé. Ceci était donc notre première demande, ensuite nous avons écrit 'Permettez-nous toutefois de vous rappeler que notre cité accueille le plus grand centre de demandeurs d'asile de Wallonie (900 candidats réfugiés pour une population Arlonaise de 28.500 personnes, force est de constater que l'encadrement forfaitaire de 24 périodes ne sera pas suffisant au vu du nombre d'enfants à scolariser (40 en maternelle et 80 en primaire)', à préciser que le DASPA est juste pour le primaire. Nous demandons plus de périodes, précisément 72 périodes supplémentaires donc trois enseignants en plus. Nous attendons la notification officielle de la décision. Il y a quelques jours des médias ont annoncé et ont fait le relais d'informations selon lesquelles des heures supplémentaires étaient accordées à Arlon à l'INDA, ils ne disaient pas exactement combien mais officieusement on nous dit que nous aurions les 72 périodes supplémentaires, mais nous attendons d'un jour à l'autre la notification officielle de cette décision. A ce moment-là l'INDA pourra engager trois enseignants supplémentaires, car actuellement nous avons un unique enseignant qui est engagé et il se partage entre les écoles du DASPA qui a été accepté (c'est-à-dire l'INDA, l'Athénée, l'Ecole communale du Centre et trois ou quatre autres écoles communales qui sont plus petites).

En ce qui concerne la répartition des enfants elle fluctue tous les jours puisqu'il y a des nouveaux enfants qui viennent d'arriver à Stockem et il y a des enfants qui sont en maternelle mais qui sont déjà à Stockem depuis un certain temps, mais qui n'allaient pas à l'école jusqu'à présent. Et puis il y a des enfants qui déménagent aussi, et qui sont dans des familles qui ont reçu le statut de réfugié et qui partent s'installer ailleurs, par exemple il y a eu le cas d'une famille qui partait s'installer à Bruxelles. Les chiffres fluctuent tous les jours mais à l'heure actuelle à Barnich-Sterpenich il y a quatre enfants, à l'école communale du centre il y en a neuf, à l'école communale de Stockem il y en a cinq, à la rue de Neufchâteau il y en a quatre, au Galgenberg il y en a quatorze, à Frassem il y en a quatre, à Schoppach quatre, à Toernich deux, à Heinsch quatre, à Waltzing six, à Freylange trois, à Fouches un, à Weyler trois, à l'INDA dix, à Saint-Bernard huit mais pour l'ISMA et l'Athénée on n'a pas les chiffres actuels. Ce sont des enfants qui viennent principalement de trois pays : l'Afghanistan, la Syrie et l'Irak. L'unique enseignant actuel et ceux que l'on va engager ont pour mission de travailler le français avec tous ces enfants pour soulager l'enseignant ou l'enseignante ainsi que la classe, mais ce n'est pas parce que pour l'instant il n'y a qu'un enseignant que rien ne se fait car nous avons de très nombreux bénévoles qui nous donnent un coup de mains, même des parents d'élèves qui prennent des enfants à certains moments, ainsi qu'une logopède dans un village qui s'occupe des enfants, et un ancien instituteur communal qui a repris du service. Il y a donc un grand élan de solidarité et le travail s'effectue déjà, mais on voudrait encore plus pour les intégrer ».

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur TRIFFAUX pour ses explications complètes et voudrait rajouter par rapport aux chiffres que dans le total de la population que nous avons de demandeurs d'asile, nous avons 38 % d'Afghans, 25% de Syriens, et 21% d'Irakiens, ce qui fait 84%, le reste représente un peu des nationalités diverses. Il signale que cette question est souvent posée et que ceci nous donne une bonne vision des choses.

Madame CHARLIER souhaite savoir comment l'intégration se fait puisqu'ils parlent des langues différentes et demande si entre eux ils s'entendent.

Monsieur TRIFFAUX répond que d'après ses informations ça se passe bien, qu'ils commencent seulement à apprendre le français mais qu'entre eux ils sont vraiment très bien accueillis, et que c'est assez positif.

Madame CHARLIER demande si en classe ils savent se faire comprendre, et trouve que cela ne doit pas être facile pour l'enseignant.

Monsieur TRIFFAUX confirme que ce n'est pas facile, et que c'est bien pour cela qu'il nous faut des enseignants supplémentaires. Il dit que nous pouvons avoir à certains endroits des enseignants qui ont des classes qui sont déjà nombreuses, dans lesquelles il y a déjà des étrangers qui ne parlent pas un mot de français, comme par exemple des portugais ou d'autres nationalité, et que cela existe en permanence. Il dit que l'enseignant a déjà un peu de mal et qu'ici on essaie de tenir compte des situations déjà existantes, c'est-à-dire que si on voit que la classe est trop nombreuse, quelque soit le réseau, on essaiera alors de ne pas mettre des enfants dans cette classe-là, ou si on voit que l'enseignant n'est pas suffisamment apte pour faire face à la situation, on ne va pas charger la classe en question en plus. Il répète que dans l'ensemble ça se passe bien.

Madame CHARLIER demande comment ils se nourrissent à l'école.

Monsieur TRIFFAUX répond que la plupart du temps ils prennent le repas qui est payé par la Croix-Rouge. Il dit que certains se contentent de manger les légumes et pas la viande, mais pas tous. Il précise que c'est la Croix-Rouge qui paie le repas et qui leur dit de manger ce qu'ils veulent, et qu'ensuite ils mangent au Centre de Stockem. Monsieur TRIFFAUX ajoute qu'en ce qui concerne la viande il s'agit d'une difficulté qui a été solutionnée

depuis longtemps puisque les menus sont annoncés à l'avance sur le site Internet de chaque école et que les parents savent ainsi à l'avance ce que les enfants vont manger. Il dit qu'ils prennent leurs dispositions en fonction des coutumes et des religions, et même des allergies éventuellement, et qu'ici cela se passe de la même manière. Il explique que ce n'est pas seulement une question de viande de porc mais aussi une question d'abattage et de nourriture qui a été abattue selon les rites etc... Il montre le menu que Monsieur PERPETE lui donne pour les prochains jours, du 29 février au 04 mars et menu du 07 au 11 mars, qui ont été établis par la cuisine et qui sont disponibles, et dit qu'ils sont affichés dans les écoles et également sur Internet.

Monsieur PERPETE ajoute qu'il y a des parents musulmans qui sont à Arlon depuis longtemps qui disent que du moment qu'ils sont avertis qu'il y a du porc le jeudi, ils font à manger différemment. Ils ne demandent pas que l'on fasse halal, et d'ailleurs ça ne se ferait pas, mais qu'ils soient simplement avertis à l'avance. Monsieur PERPETE répond que c'est ce qu'on essaie de faire.

Madame CHARLIER répond que ça ne doit pas être facile et demande à voir ces menus.

Monsieur MAGNUS ajoute que la cohabitation à l'école et même dans le centre n'est pas facile non plus, et explique que lorsqu'on met huit ou dix personnes dans une chambre, la cohabitation n'est pas toujours facile non plus et il croit que les responsables du centre gèrent cela très bien. Il dit qu'ils ont dédoublé depuis quelques semaines la nourriture, puisqu'avant il y avait une seule file de 900 personnes et que maintenant il y en a deux et que c'est presque comme si il y avait deux camps. Il précise également qu'ils ont pu obtenir un bâtiment en plus. Il explique que dans les chambres où il y avait trop de monde, ils ont permis aux gens d'avoir un peu plus de facilités. Il dit qu'ils font ce qu'ils peuvent mais il pense que si au lieu de 800 personnes ils n'étaient plus que 400 ce serait plus facile, et que c'était l'objet de notre demande. Il ajoute que cette demande a été réitérée puisqu'on a eu l'occasion de voir des personnes responsables qui auraient pu éventuellement nous aider.

Madame CHARLIER demande si on reconduit ces enfants en voiture au centre.

Monsieur TRIFFAUX répond que nous ne prenons pas en charge le transport et que la Croix-Rouge essaie de responsabiliser assez vite les parents. Il dit qu'au début elle les accompagne mais qu'assez rapidement ils essaient de leur faire prendre le bus, ou qu'ils aillent à pied quand c'est possible etc. Il y a aussi des parents qui aident et qui conduisent comme par exemple pour les enfants qui sont à Toernich, ou à Fouches. Il ignore si la Croix-Rouge a fait un service de bus car ils en avaient parlé à un certain moment.

Monsieur KROELL signale qu'il y a un bus qui s'arrête à l'école à Heinsch.

Monsieur TURBANG dit qu'à Toernich aussi.

Monsieur TRIFFAUX dit qu'ils avaient dit qu'ils le feraient mais qu'au début il n'y en avait pas.

Monsieur TURBANG revient sur la demande de la commune qui était de pouvoir bénéficier de deux DASPA (Monsieur TRIFFAUX précise que ce sont les écoles et les trois réseaux), et qu'on avait dit que c'était l'INDA qui avait reçu les 24 périodes et qu'ils pouvaient faire l'engagement. Il précise que dans la demande auprès du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ils ont demandé que ce DASPA repasse vers le communal. Il demande si on a une réponse à ce sujet, puisqu'il y a peut-être une promesse d'avoir 72 périodes, mais dont le dispositif restera dans les mains de l'INDA.

Monsieur TRIFFAUX répond que comme il l'a dit, ils sont tous les trois autour de la table et qu'il n'y a vraiment aucun problème, actuellement le premier enseignant qui a été recruté par l'INDA travaille à l'INDA mais travaille aussi à l'Athénée, à l'école communale du Centre et dans quelques autres écoles communales. Il ajoute que c'est en fonction du nombre d'enfants que nous accueillons, et du nombre d'heures que l'enseignant passe avec les uns et les autres que cela s'établit. Il précise qu'il est vraiment partagé. Il explique que le dispositif actuel DASPA tel qu'il est prévu par la loi prévoit qu'il y a une école porteuse qui doit mettre en place un conseil d'intégration, qui a une certaine charge administrative qui est lourde, et qu'ici en l'occurrence c'est pour l'INDA. Il dit qu'il est vrai qu'au début février, lorsqu'ils venaient d'apprendre qu'il n'y en avait qu'un seul, il y a eu des discussions autour de la table pour essayer de faire en sorte que dans l'unique DASPA qui était accordé, ce soit une école communale à qui revienne le rôle d'école porteuse. Il ajoute que tout le monde était d'accord pour dire que ce serait plus simple mais d'après les échos qu'il a eus, il n'est pas certain qu'ils accorderaient cela et qu'ils ne changeraient pas. Il confirme qu'il n'y a pas de problèmes mais qu'heureusement ils ont mélangé dans les deux demandes les écoles des trois réseaux, parce qu'il n'ose pas penser à ce qui se serait passé si il y avait eu une demande de DASPA pour l'officiel, une autre pour le libre et qu'il n'y en aurait eu qu'un seul des deux qui aurait été retenu. Il dit qu'on aurait alors ajouté des problèmes bien belges à cette situation, ce qui était inutile, et met l'accent sur ce qui est très important maintenant : c'est que les écoles du DASPA qui n'ont pas été retenues, puissent rejoindre l'unique DASPA et devenir partenaires de l'INDA et que les enseignants qui vont être engagés profitent à tout le monde'. Il ajoute que maintenant l'INDA engage, mais si c'est un enseignant qui va travailler exclusivement dans le communal, on dise alors à l'INDA qu'on voudrait bien qu'il prenne celui-là. Mais c'est là que ça coince un peu car c'est enseignant-là va faire son ancienneté dans un autre réseau que là où il va travailler. Il dit que cela peut poser des difficultés parce des enseignants vont peut-être être dépassés en ancienneté par d'autres, et que ça devient alors un problème plus technique qui est embêtant. Il précise que c'est pour cette raison qu'ils avaient demandé deux DASPA et qu'ils étaient suivis par le Conseil Général de l'Enseignement Fondamental Ordinaire à Bruxelles qui avait remis un avis positif, mais le gouvernement a dit que c'était la loi qui était comme cela et a refusé. Il apporte des précisions sur l'enseignement communal, le réseau communal, qui représente 60% des enfants en maternelle et 55% des enfants en primaire, et sur le fait que nous essayons d'accueillir un nombre d'enfants demandeurs d'asile qui est dans cette proportion-là.

Madame CHARLIER s'interroge dans le menu qu'on lui a remis, elle constate qu'il y a par exemple trois jours de porc dans les deux semaines, et demande si ces jours-là les enfants ne prennent pas les menus et si ce sont les parents qui suppléent au menu. Elle trouve que trois jours c'est beaucoup.

Monsieur PERPETE répond que c'est 30 % des jours.

Monsieur TRIFFAUX répond, en précisant qu'il ne parle pas maintenant des demandeurs d'asile, et dit que ce n'est peut-être pas tous les quinze jours comme cela, mais d'habitude ce qui se passe, c'est que les parents qui voient cela et à qui cela ne convient pas disent que ce jour-là l'enfant prend le potage et prend ses tartines, et qu'il mangera le repas chaud le soir. Il dit qu'il y a aussi des enfants qui ne prennent aucun repas chaud et même beaucoup qui mangent tartines tous les jours avec le potage et qui mangent chaud chez eux à la maison le soir.

Madame WILLEMS voudrait répondre à la question que se posait Monsieur TRIFFAUX pour le transport des enfants. Elle explique que ce sont des chauffeurs de la Croix-Rouge qui conduisent les petits de maternelle et de primaire, sauf pour les enfants de l'école de Stockem qui eux vont à pieds. Elle dit qu'ils essaient d'avoir toujours les mêmes chauffeurs de façon à ce que les enfants s'habituent, et affirme que ça se passe très bien.

Monsieur TRIFFAUX remercie Madame WILLEMS.

Monsieur MITRI voudrait remercier l'Echevin, le corps professoral et les directions des différents secteurs de l'enseignement dans cette préoccupation énorme qu'est l'accueil de ces enfants. Il pense que c'est un très grand défi qui ne peut se reposer seulement sur le corps enseignant et même sur la structure de l'enseignement. Il trouve que dans l'état actuel, malgré les demandes qui ont été faites, il serait très difficile, voire impossible de répondre jour par jour aux besoins de ces enfants. Il est satisfait de ce que ce que nous avons sur la Ville d'Arlon comme structure de bénévolat ainsi que les structures associatives qui vont se mobiliser autour de l'accueil de l'enfance, surtout de ces enfants qui sont à prendre en charge quotidiennement, que ce soit à l'école pour les cours, ou pour le transport, et pense que c'est cela le vrai défi qui va aider le corps professoral, l'échevin et les différents secteurs d'enseignement. Il croit que sans cela il serait impossible de répondre aux besoins de ces enfants dans le journalier.

Monsieur MAGNUS et Monsieur TRIFFAUX remercie Monsieur MITRI pour cette remarque.

Monsieur SAINLEZ souhaiterait savoir où on en était au niveau des cartes oranges et de leur délivrance.

Monsieur MAGNUS répond qu'elles sont distribuées et que ça suit son cours.

Monsieur SAINLEZ demande si cela se passe au centre.

Madame GOFFINET explique qu'ils n'ont pas de service de traduction au sein de la ville, et que les assistantes sociales au centre de la Croix-Rouge font un certain travail au préalable, et elles viennent régulièrement au sein de l'hôtel de ville échanger des documents, récupérer les cartes oranges et les distribuer. Elle dit que le premier travail qui a été fait c'est de domicilier tout le monde au centre, afin de permettre de calmer les tensions, car il faut pouvoir aussi gérer la distribution d'un si grand nombre de cartes oranges; effectivement on distribuait avant sur un an 800 cartes oranges dans un centre de réfugiés, et maintenant on doit distribuer ces 800 cartes oranges en très peu de temps. Elle dit que ça se suit bien et que les rapports avec le centre sont très cordiaux et conviviaux et qu'il n'y a pratiquement pas de tension.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'elles doivent être renouvelées après et que ce n'est pas un travail qui est fait une fois pour toutes.

Madame CHARLIER trouve que les agents communaux sont à féliciter.

Monsieur MAGNUS acquiesce et ajoute qu'ils ont eu beaucoup de professionnalisme.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

26. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Ecoles communales maternelles et primaires : Fixation des conditions pour l'acquisition de fournitures scolaires.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir les fournitures scolaires suivantes par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes.

1° Fournitures classiques : articles 721/124/02/02 et 722/124/02/02

2° Matériel didactique : articles 721/124/01/02 et 722/124/01/02

3° Travaux manuels : article 722/124/03/02

Un crédit de 129 010,00 € est inscrit au budget de 2016.

La présente décision a une incidence financière d'un montant de 129 010,00 € et conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ; la demande d'avis de légalité lui a été adressée le 04 février 2016; l'avis favorable a été rendu par le Directeur financier en date du 05 février 2016 et joint en annexe.

27. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Ecoles communales maternelles et primaires : Fixation des conditions pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de passer par marché de gré à gré pour le mobilier scolaire avec la consultation de 3 firmes.

Un crédit de 40 000 € est inscrit à l'article 722/741/98 du budget de 2016.

La présente décision a une incidence financière d'un montant de 40 000,00€ et conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ; la demande d'avis de légalité lui a été adressée le 04 février 2016; l'avis favorable a été rendu par le Directeur financier en date du 04 février 2016 et joint en annexe.

URGENCE : Approbation du rapport financier et du rapport d'activités du Plan de Cohésion Sociale pour 2015.

Monsieur PERPETE précise que l'urgence vient du fait qu'il n'y aura pas de Conseil communal en mars et que le Plan de Cohésion Sociale est supposé rentrer son rapport financier et son rapport d'activités approuvés par le Conseil communal au plus tard le 31 mars 2016. Même si ce n'est pas sûr que la Région Wallonne ferait des difficultés pour quelques jours, on préfère ne pas prendre de risques. Il ajoute qu'avant que cela ne vienne à l'ordre du jour du Conseil, il faut d'abord que le rapport financier et le rapport d'activités soient approuvés par la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale qui est pilotée par une inspectrice de la Région Wallonne, Madame SAMAIN, qui fixe les dates des réunions puisqu'elle tourne dans toute la Wallonie. Il dit qu'elle avait fixé pour nous le 22 février 2016, donc trop tard pour l'inscrire à coup sûr à l'ordre du jour, et que c'est la raison pour laquelle on demande d'approuver l'urgence d'une part et d'autre part d'approuver le rapport financier et le rapport d'activités, ce qui est purement administratif et dit qu'on aura l'occasion de reparler du Plan de Cohésion Sociale à d'autres occasions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver dans sa totalité le rapport financier et le rapport d'activités du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2015.

Urgence : Intercommunale VIVALIA : décision à prendre à propos des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2016.

Monsieur MAGNUS précise qu'on a reçu le courrier de Vivalia le jour où on envoyait l'ordre du jour, et qu'il y a trois points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2016. Il cite le premier point : 'Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015', ensuite le deuxième point : 'Les modifications statutaires en suite aux Conseils d'administration des 10 février 2015 et 16

février 2016', et le troisième point 'Le remplacement d'un administrateur représentant les associés communaux : Monsieur JEROUVILLE Paul par Monsieur MOUZON Christoph'. Il ajoute qu'on propose de voter 'NON' pour le premier point relatif à l'approbation du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015, de voter 'NON' pour le deuxième point, et de voter 'OUI' pour le troisième point, il dit qu'ils se sont renseignés et qu'ils peuvent voter de manière différente pour les trois points. Il ajoute que ceci correspond également au vote que Monsieur MITRI avait donné lors de la réunion de l'assemblée générale et lors des modifications statutaires, c'est-à-dire lors des Conseils d'administration des 10 février et du 16 février.

Monsieur MITRI en vient à l'ordre du jour de cette assemblée générale, il dit que cela aurait pu être très routinier et très simple, mais que c'est dans le contexte actuel du dossier de restructuration hospitalière que l'ordre du jour prend toute son importance et que c'est pour cela qu'il rejoint ce qu'a proposé Monsieur le Bourgmestre pour les deux points. Il précise l'importance du Conseil d'administration de janvier où les points à l'ordre du jour étaient le mandat de gestion accordé au Comité de direction ainsi que le plan stratégique de Vivalia 2025 et toutes les structures. Il ajoute que pour ce plan de gestion, la Ville d'Arlon a voté 'CONTRE', et elle a également voté 'CONTRE' le Plan de Vivalia 2025 avec ce dont on a entendu parler en ce qui concerne les accords de Noël. Il dit que ce plan de gestion et les accords de Noël sont soutenus par ces modifications statutaires qui forment également un élément dans notre recours au Conseil d'État, puisque cela a été une violation par rapport à ces statuts, et que toute modification touche à ces statuts existants. Il dit que l'on ne doit pas les accepter et que comme le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ne prend pas en considération les interventions qui ont été faites au nom de la Ville d'Arlon, par les représentants Monsieur SCHUSTER et lui-même, nous ne pouvons pas non plus l'accepter. Il dit que les modifications statutaires sont parfois des terminologies, parfois un peu plus conséquentes, et ajoute qu'il n'y a pas de problème à ce qu'on revienne là-dessus et il pourra répondre aux questions à ce sujet, ainsi que pour les accords de Noël.

Monsieur SCHUSTER voudrait mettre l'accent sur certaines dispositions que l'on trouve dans ces nouveaux statuts. Il dit qu'ils reprennent en partie certaines décisions des Conseils d'administration du 10 février 2015 et du 16 février 2016. Il ajoute qu'en ce qui concerne le secteur de la prise en charge de la personne âgée, il constate que l'on va faire une réflexion sur la problématique des soins palliatifs et il voudrait savoir où va s'arrêter cette réflexion. Il dit qu'il a un peu peur que l'on retire les soins palliatifs du secteur hospitalier pour le faire glisser dans le secteur PCPA, et ajoute que c'était le rêve de l'ancien Directeur général qui voulait supprimer les soins palliatifs et les donner au secteur MR - MRS pour alléger son budget. Il dit qu'on retrouve cela dans les statuts et que l'on crée un nouveau secteur, le secteur extrahospitalier, qui englobe l'asbl la MSP que l'AIOMS a créée en donnant onze lits hospitaliers. On voit que la solidarité a bien joué vis-à-vis d'Arlon et de la Province. Il dit qu'on retrouve dans ce secteur hospitalier les asbl des Habitations protégées, les asbl des Centres de coordination aux assuétudes qui se trouvent à la Province, et même les Centres de guidance provinciaux. Il dit qu'on a l'impression qu'il y a un glissement de certains secteurs provinciaux qui filent vers VIVALIA. Il ajoute qu'en ce qui concerne les pertes pour Saint-Antoine, on avait toujours dit que la Province avait 53 % des parts et qu'elle prenait en charge 53 % des déficits. Il dit que pour la MRS Saint-Antoine, on revient à l'ancien système, donc 51% pour les communes et 49 % pour la Province. Il ajoute qu'on crée un tas de comités, un comité de direction, un comité de gestion, un bureau de coordination, et dit qu'on avait annoncé notamment dans les accords que des médecins seraient parties prenantes aux décisions, alors qu'il n'a pas vu le terme 'médecins' dans ces nouveaux statuts. Il dit qu'il y a les secteurs, l'aide médicale urgente, la prise en charge de la personne âgée, la M.S.P. etc... et que tous ces secteurs, à l'inverse d'IDELUX et des secteurs où il y a à chaque fois avec des Conseils d'administration, des budgets, des comptes etc... qu'ici il n'y a rien du tout il n'y a qu'un pouvoir d'avis et que tout cela remonte au Comité de Direction. Il dit qu'il rejoint son collègue et que c'est 'NON' pour ces nouveaux statuts.

Monsieur MITRI rappelle qu'il est important de communiquer le plus rapidement possible à toutes les communes de l'arrondissement la position de la Ville d'Arlon afin qu'ils puissent se rallier à cette position.

Le Conseil communal, décide :

1) De voter par 21 voix contre et 6 abstentions (Mme CHARLIER-GUILLAUME, M. KROELL, M. MANIGART, M. TURBANG, Mme WILLEMS, M. SCHOPPACH) le point relatif à l'approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015;

2) De voter par 21 voix contre et 6 abstentions (Mme CHARLIER-GUILLAUME, M. KROELL, M. MANIGART, M. TURBANG, Mme WILLEMS, M. SCHOPPACH) le point relatif aux modifications statutaires en suite aux Conseils d'administration des 10 février 2015 et 16 février 2016;

3) Décide de voter pour le point relatif au remplacement d'un administrateur, représentant les associés communaux : Monsieur JEROUVILLE Paul par Monsieur MOUZON Christophe.

Décide de suivre la demande de Monsieur MITRI, Conseiller communal, d'adresser la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange), ainsi qu'à Virton.

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'ODJ du Conseil communal : état d'avancement des travaux route de Neufchâteau à HEINSCH.

Monsieur MAGNUS fait une remarque qui lui tient à cœur, il dit qu'il est évident que tout le monde peut faire des commentaires sur l'ordre du jour du Conseil communal, mais il croit que les entreprises méritent tout le respect qui leur est dû, de par les emplois qu'elles créent, et il est un peu mal à l'aise lorsqu'il lit dans la presse que des rumeurs de faillite planent sur l'entreprise chargée des travaux, et il trouve que c'est une accusation qui est grave et qu'il faut manier avec beaucoup de dextérité. Il rappelle que déclarer quelqu'un ou estimer que quelqu'un pourrait être en faillite c'est un terme qui est défini par la loi et que ce n'est pas simplement quelqu'un qui a des difficultés financières. Il dit que la loi de 97 dit bien dans son article 2 qu'il y a deux éléments pour cela : il faut un ébranlement du crédit et une cessation de paiements, et de dire que quelqu'un qui fait des travaux sur la Ville est dans une situation de faillite ou des rumeurs de faillite, ça lui fait mal au cœur pour l'entreprise en question car elle ne le mérite pas. Il dit que demain lorsqu'elle va devoir déposer des offres pour avoir d'autres travaux à réaliser elle va se trouver dans une situation difficile, les clients ne lui feront peut-être plus confiance, et lorsqu'on emploie des termes tels que ceux-là il faut être sûr de soi. Il regrette que lorsqu'on fasse des communications sur l'ordre du jour du Conseil communal on n'attende pas de demander éventuellement à l'Échevin, ou qu'on ne se renseigne pas au Tribunal de commerce. De plus la personne en question est Président d'une association de la Chambre de Commerce, et il ne voudrait pas que demain cette personne ait des problèmes. Il ajoute que peu importe son nom et son rôle, et peu importe même les problèmes que nous pouvons avoir avec l'une ou l'autre entreprise, il trouve cela dommage pour l'image des Chefs d'entreprise et du respect qu'on leur doit.

Monsieur KROELL est tout-à-fait d'accord avec Monsieur MAGNUS et précise qu'il n'aime pas non plus les rumeurs, surtout quand elles découlent d'une incompréhension, et trouve que l'entreprise a toujours été active sur le terrain en Province de Luxembourg et que son dirigeant a toujours eu à cœur de participer au développement économique de la province. Il en vient à la réalité que vivent les riverains de la rue de Neufchâteau qui, après l'enthousiasme du début, après la présentation du projet, a fait place à de l'inquiétude et à un ras-le-bol de la part des habitants et des nombreux usagers de cet important axe de circulation. Il ajoute que le chantier

n'avance plus, ni au niveau de la voirie ni au niveau du pavage, qui au début de chantier était confié à une autre société. Sa question vise à avoir des informations précises sur ce chantier afin qu'il puisse être rassuré sur les délais de travaux, le respect de projet initial et l'urgence de tracer un passage pour piétons au niveau de l'école, parce que les gens roulent vite à cet endroit-là.

Monsieur BALON répond que pour ce qui est des délais, l'entreprise a pris du retard par rapport au planning initial qu'ils avaient eux-mêmes fait, mais le calcul des délais se fait lors de la réception provisoire de chantier. Il dit que, même si ce sera difficile de terminer dans les délais, ils peuvent encore le réussir à l'heure actuelle. Il dit qu'il y a différentes manières de faire pour atteindre les délais surtout lorsque l'hiver est ce qu'il est, il n'a pas l'air d'être très méchant mais il y a quand même eu beaucoup de gel, et donc on peut parfois utiliser toutes les intempéries tel que c'est prévu par la législation pour tenir les délais. Il répète qu'on verra dans quelques mois s'ils sont dans les délais ou pas, et ajoute que pour le moment ça paraît un peu difficile mais rien ne laisse présager qu'ils n'y arriveraient pas en bout de course. Il dit qu'en ce qui concerne la reprise des travaux, il a eu le contremaître ce matin au téléphone, et la reprise de l'ensemble du chantier est prévue le 14 mars 2016, pour le moment il y a deux ou trois personnes qui font un peu de dallage, et c'est sur une partie très petite du chantier. Il ajoute qu'ils veulent reprendre en y mettant des hommes le 14 mars et que nous observerons donc cela. En ce qui concerne le respect du projet initial, il dit qu'il est pour l'instant globalement respecté, qu'il y a eu et qu'il y a toujours un problème à l'endroit où se situe le Docteur HEINTZ; il était prévu de mettre cinq emplacements de parcage à droite en montant. Il dit qu'il s'est avéré que les plans tels que proposés par le SPW et la réalité sur le terrain ce n'est pas la même chose. Il explique qu'il n'y a pas la possibilité matérielle d'inscrire cinq emplacements de parcage. Il confirme s'être rendu sur le chantier et avoir constaté que cela n'était pas possible. Il a eu une discussion avec le chef de chantier et avec le SPW, de laquelle en est ressorti qu'il y aurait moyen à cet endroit-là d'inscrire deux places de parcage au lieu des cinq. Mais, il ajoute par contre que, en face, en décalant d'une quinzaine de mètres, il y aurait moyen de retrouver trois ou quatre emplacements de parcage. Il conclut que globalement on arrivera sans doute au même résultat mais pas au même endroit. Il dit que le problème s'est posé depuis le mois de décembre, et qu'il suffisait de suivre la bordure qui était coulée pour s'en rendre compte. Il dit qu'il faudra sans doute faire et défaire et qu'ensuite on arrivera probablement à une compensation. Mais il ajoute qu'il n'y a pas tout-à-fait à cet endroit-là un respect du projet initial. Il aborde le marquage au sol provisoire, il dit que comme pour le tarmac, il faut un minimum de degré (entre 6 et 8 degrés en fonction des matériaux que l'on emploie), et que pour le moment si la journée il fait bon, parfois l'après-midi ou la nuit c'est un peu moins bon et que ça varie. Il dit que sur ce chantier qu'il espérait voir terminé réellement pour le 15 décembre, à part quelques détails, il y a encore du boulot. Mais il dit qu'ils sont toujours dans les délais, en utilisant les intempéries.

Monsieur MAGNUS espère que le redémarrage de cette entreprise le 15 mars va taire toutes les rumeurs à son propos.

Monsieur TURBANG voudrait poser une question à Monsieur l'Échevin des travaux au sujet des travaux qui ont commencé dans le cadre du parc sportif et récréatif de l'Hydrion, il a vu qu'une peupleraie a été coupée. Il demande si effectivement des travaux commencent maintenant là-bas.

Monsieur BALON répond que pour ce qui est de la peupleraie, elle a été abattue déjà aux environs du mois d'octobre et qu'elle ne présentait pas beaucoup d'intérêt. Il dit que ça s'est fait à la demande de la Division Nature et Forêts, parce qu'ils avaient une opportunité pour abattre cette peupleraie, alors que c'était prévu pour le mois de février. Il ajoute que la Ville les a autorisés à le faire et que ce n'est pas quelques mois de plus qui auraient permis d'avoir un meilleur prix. Il dit que pour ce qui est de l'infrastructure, le dossier, sur base des résultats d'adjudication, est à la

signature ministérielle, on attend son retour pour notifier le marché et donner l'ordre de service. Il dit que nous avons une difficulté, c'est que ce dossier comporte deux parties, la partie principale de l'ordre de 2.320.000 euros se rapporte à Infraspport et une somme d'environ 200.000 euros qui elle est du réseau d'égouttage, et qui a été transmise à la SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux) pour avoir aussi des subsides. Il explique qu'il faut que les deux dossiers rentrent et que c'est à ce moment-là que l'on peut notifier le marché, sinon le risque est qu'on notifie le marché sur base d'Infraspport avant d'avoir la décision ministérielle, et alors les subsides sont perdus. Il dit que les services sont avertis, qu'il y a bien deux signatures à attendre avant de notifier. Il ajoute qu'on espère toujours que ce soit au printemps.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures et dix minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS